



Rapport Annuel

2017



Sommaire

► MOT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATON	4
► MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE	5
► PRÉSENTATION DE L'AGENCE NATIONALE DES PORTS	6
► FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE 2017.....	8
► CHIFFRES CLÉS	10
► ACTIVITÉ PORTUAIRE DE L'ANNÉE 2017.....	12
► RÉGULATION DES ACTIVITÉS PORTUAIRES.....	20
► PROMOTION DES PLACES PORTUAIRES	24
► DÉVELOPPEMENT DE L'OUTIL PORTUAIRE	28
► TRANSFORMATION DIGITALE DES PORTS	36
► FORMATION ET PROMOTION DES COMPÉTENCES.....	38
► GESTION DU CAPITAL HUMAIN	42
► RÉALISATIONS FINANCIÈRES	46



Mr Abdelkader AMARA

Ministre de l'Equipment, du Transport,
de la Logistique et de l'Eau.

President du Conseil d'Administraton



Mme LARAKI Nadia

Directrice Générale

MOT DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATON

Le Maroc, qui dispose de 3.500 km de côtes, compte 41 ports, dont 13 sont ouverts au commerce international, à l'instar de ceux de Tanger Med et de Casablanca, lui assurant ainsi le 16ème rang à l'échelle mondiale en termes de connectivité maritime.

Pour que le secteur portuaire et maritime puisse développer tout son potentiel, il est nécessaire de lui garantir des infrastructures sûres et durables permettant de faire face à l'accroissement des trafics et aux impératifs de la sécurité de la navigation maritime. Il est également nécessaire, d'assoir des dispositifs régulatoires modernes pour assurer la pérennité des différents intervenants dans le processus de transit portuaire.

Dans ce cadre, l'Agence Nationale des Ports mène depuis sa création de grands projets de développement des ports sous son égide et assoit une politique de régulation innovante et concertée avec les acteurs de l'écosystème portuaire. L'Agence est également, un instigateur sectoriel en matière de l'usage des nouvelles technologies à travers la plateforme PORTNET et en matière de développement durable par sa politique de Responsabilité Sociétale et Environnementale.

Bonne lecture.

MOT DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE

L'expérience portuaire marocaine est de plus en plus reconnue par les organismes internationaux. En effet, l'indice de connectivité de la CNUCED a qualifié le Maroc de leader africain en tant que membre du transport maritime.

Cette consécration, qui augure d'un bon élan pour le secteur au profit de l'économie nationale, témoigne de la solidité de la stratégie portuaire marocaine basée sur la convergence des efforts de l'ensemble des acteurs de l'écosystème portuaire vers un seul but « Booster la compétitivité des ports marocains ».

Dans ce sens, L'Agence Nationale des Ports, en plus des missions qui lui sont confiées par la loi 15-02, joue aujourd'hui les rôles de catalyseur des efforts de ces acteurs et de fédérateur des intervenants dans la chaîne logistique autour de projets à forte valeur ajoutée pour le commerce extérieur marocain.

Les femmes et les hommes formant le capital humain de l'Agence œuvrent au quotidien pour faire des ports un véritable outil de développement intégré dans leur environnement local, régional et international et faire en sorte que le secteur portuaire soit un levier de développement économique et social du Royaume.

Bonne lecture.

Missions et stratégie

L'Agence Nationale des Ports est un « Etablissement Public doté de la personnalité morale et de l'autonomie financière ». La tutelle technique de l'Agence est assurée par le Ministère de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau.

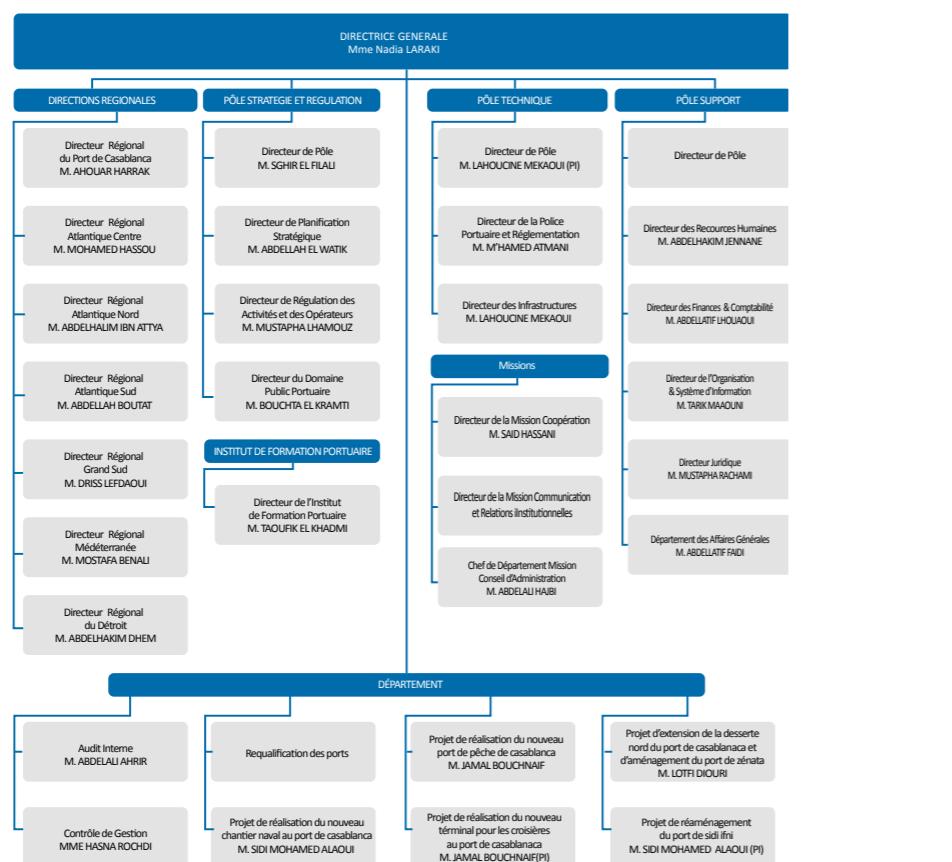
L'Agence est soumise au contrôle financier de l'Etat applicable aux établissements publics conformément à la législation en vigueur.

L'Agence exerce ses attributions sur l'ensemble des ports du Royaume à l'exception du port de Tanger Méditerranée.

L'Agence a pour principales missions,

- Le Développement, maintenance et la modernisation des ports ;
 - L'Optimisation de l'utilisation de l'outil portuaire par l'amélioration de la compétitivité des ports, la simplification des procédures et des modes d'organisation et de fonctionnement
 - Le Veille au respect du libre jeu de la concurrence dans l'exploitation des activités portuaires ;
 - La gestion des autorisations, concessions ;
 - l'Exercice du contrôle de l'application des dispositions de la loi 15-02 et des textes pris pour son application ;
 - La Veille au respect des règles de sécurité, d'exploitation et de gestion portuaires prévues par la législation et la réglementation en vigueur ;
- L'Agence s'est fixée huit priorités stratégiques :
- La poursuite de la réalisation des grands chantiers portuaires ;
 - La préservation du patrimoine portuaire ;
 - La contribution à la mise en œuvre de la stratégie nationale de compétitivité logistique
 - La simplification et facilitation des procédures de transit portuaire ;
 - La poursuite de la mise en œuvre de la réforme portuaire objet de la loi 15-02 ;
 - La régulation des activités et des opérateurs portuaires ;
 - L'amélioration de la compétitivité du secteur portuaire ;
 - La police, la sécurité et la protection de l'environnement dans le milieu portuaire.

Organisation de l'Agence



Gouvernance

L'Agence est administrée par un Conseil d'Administration, qui dispose de tous les pouvoirs et attributions nécessaires à l'accomplissement de sa mission. Dans ce cadre, le Conseil :

- Définit la politique générale de l'Agence et détermine le budget et les modalités de financement de ses activités ;
- Fixe les redevances, droits et tarifs portuaires ;
- Approuve les conventions de concessions de gestion et d'exploitation portuaire ;
- Examine les règlements d'exploitation et les plans d'aménagement des ports avant leur approbation.

Il se réunit au moins deux fois par an pour arrêter les états de synthèse de l'exercice clos ainsi que le programme prévisionnel et le budget de l'exercice suivant.

Présidé par le Ministre de l'Équipement et

La gestion de l'Agence est assurée par sa Directrice Générale, qui détient tous les pouvoirs et attributions nécessaires à cet effet.

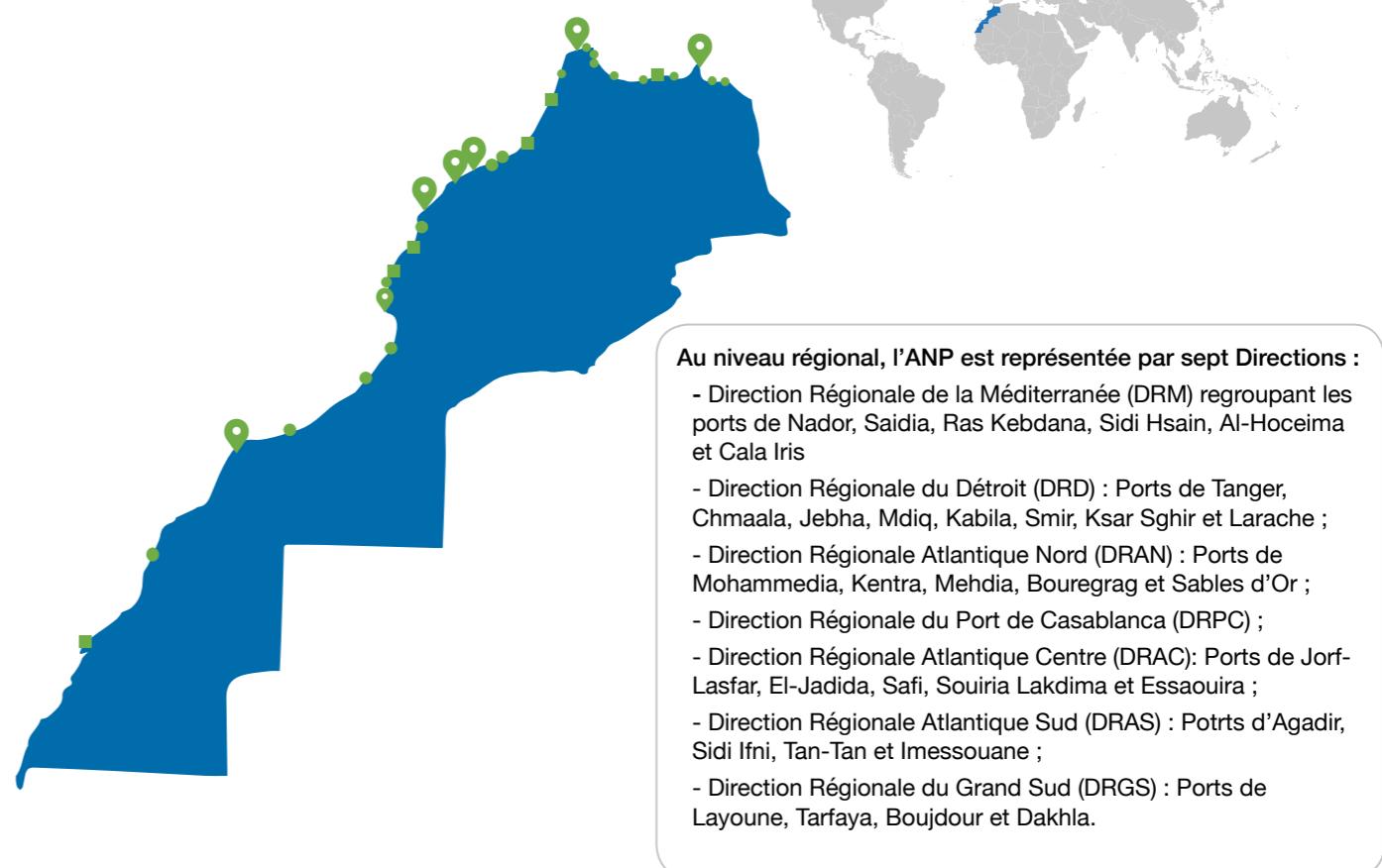
du Transport, de la Logistique et de l'Eau, le Conseil d'Administration se compose de :

- Représentants de l'administration ;
- Représentants des chambres et fédérations professionnelles ;
- Représentants du personnel ;
- Quatre personnalités désignées pour un mandat de trois ans renouvelable une seule fois.

Il peut décider la création de tout comité dont il fixe les attributions, la composition et le mode de fonctionnement. Actuellement, deux comités sont opérationnels :

- Le Comité de la Stratégie et des Investissements présidé par Monsieur le Secrétaire Général du METLE ;
- Le Comité d'Audit présidé par le représentant de la Direction des Entreprises Publiques et de la Privatisation (DEPP/MEF).

Présence dans les ports





Le port de Casablanca sera doté d'un bâtiment communautaire de haut niveau

En date du 31 mars 2017, Sa Majesté le Roi MOHAMED VI (que DIEU l'assiste) a procédé à la pose de la première pierre du bâtiment communautaire qui regroupera l'ensemble des intervenants du port de Casablanca.

Ce projet vient conforter les différents chantiers du programme Wessal Casablanca Port (Transfert du port de pêche et du chantier naval, développement d'un nouveau terminal de croisière).

Cet édifice sera réalisé dans un délai de 24 mois, avec la contribution de plusieurs parties prenantes : le Ministère de l'Economie et des Finances, le Ministère de l'Equipement du Transport, de la Logistique et de l'Eau, la Wilaya de la Région Casablanca-Settat et l'Agence Nationale des Ports (Maître d'ouvrage)

Il sera composé de deux tours reliées (25 étages et de 8 étages) sur une assiette foncière de 3000 m² à proximité de la gare ferroviaire Casa-Port.



Diversification des sources de financement : Un emprunt obligataire de 500 MDHS est conclu en 2017

L'Agence Nationale des Ports a clôturé avec succès l'émission de 5 000 obligations ordinaires pour un montant de 500 Millions de DHS, sur deux tranches de maturité de 10 ans.

La souscription à cette émission obligataire a eu lieu du 24 au 26 octobre 2017, et a ciblé tous les investisseurs institutionnels de droit marocain.

L'opération a connu un engouement sans précédent, témoignant de la qualité de l'émetteur et de la solidité de son modèle. Le montant global des demandes a ainsi atteint 18 106 000 000 MAD, soit un taux de souscription record de 36 fois et un taux de satisfaction de 2,76%.



Renforcement du dispositif de la digitalisation des procédures et des formalités portuaires

Ces conventions, signées à l'occasion de la troisième édition de la conférence annuelle des guichets uniques organisée par l'ANP et PortNet – SA, s'inscrivent dans le cadre de la stratégie nationale de développement de la compétitivité logistique et de l'amélioration de la qualité du service public, du climat des affaires, de la compétitivité des opérateurs économiques et de l'attractivité du Maroc :

- La première convention porte sur l'échange informatisé des données via PORTNET et l'amélioration des conditions de passage en douane des produits soumis au contrôle de l'ONSSA ;
- La deuxième convention a été signée entre l'ANRT, l'ADII et PortNet S.A. pour l'assouplissement des formalités d'agrément des matériels
- La troisième convention porte sur l'accompagnement et la mise à niveau des Freight Forwarders.



Tenue de la 39ème session de l'UAPNA

L'Union des Administrations Portuaires du Nord de l'Afrique a tenu la 39ème session de son Conseil d'Administration le mardi 26 septembre 2017 à Casablanca.

Les travaux de cette Session ont été ouverts par le Ministre de l'Equipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Monsieur Abdelkader AMARA.

Cette session, qui a été présidée par Mme Nadia LARAKI, Directrice Générale de l'ANP et à laquelle ont pris part les Présidents et Directeurs Généraux des organismes portuaires des pays membres, a été consacrée à l'examen des bilans de l'Union au titre des années 2015 et 2016 et à la mise en place de la feuille de route arrêtant les axes du plan d'action de l'Union pour les années 2017 et 2018.



Brillante réélection du Royaume du Maroc à l'OMI par 134 voix

Le Maroc a été réélu à Londres au Conseil de l'Organisation maritime internationale (OMI).

Cette réélection, la quatrième du genre depuis 2011, a eu lieu à l'occasion de la 30ème Assemblée de l'OMI qui s'est tenue dans la capitale britannique. Le Maroc a été reconduit au Conseil de l'OMI, qui compte 40 Etats membres, pour un mandat de deux ans.

Cette réélection constitue une reconnaissance internationale des avancées réalisées par le Maroc, sous la conduite de S.M. le Roi Mohammed VI, dans plusieurs domaines notamment dans le secteur maritime. Elle traduit aussi la confiance dont jouit le Royaume auprès des professionnels et des responsables maritimes du monde.



Première édition de la convention des cadres supérieurs de l'ANP

La première édition de la convention des Cadres Supérieurs de l'Agence a été organisée en date du 5 novembre 2017, sous le thème de « la nouvelle génération des managers ».

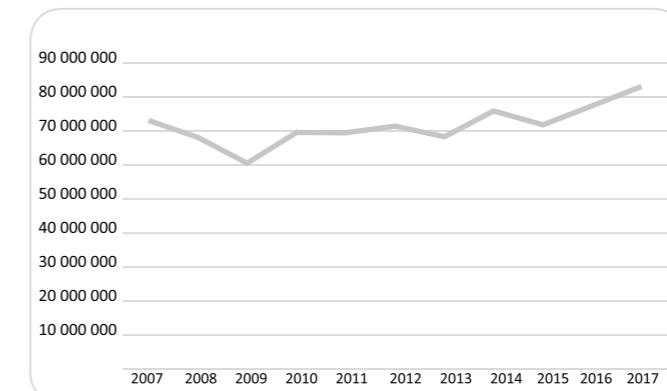
Ce rendez-vous a constitué l'un des moments forts de l'année 2017 sur le plan de la cohésion du groupe et de la création de synergie entre collaborateurs venant de tous les ports gérés par l'Agence.

Chiffres clés de l'année 2017

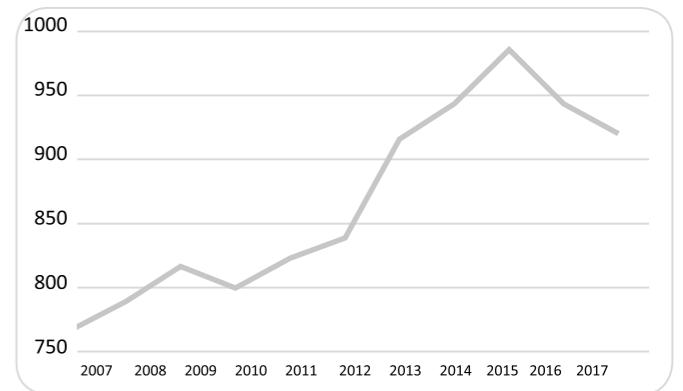


Evolution de principaux indicateurs 2007 - 2017

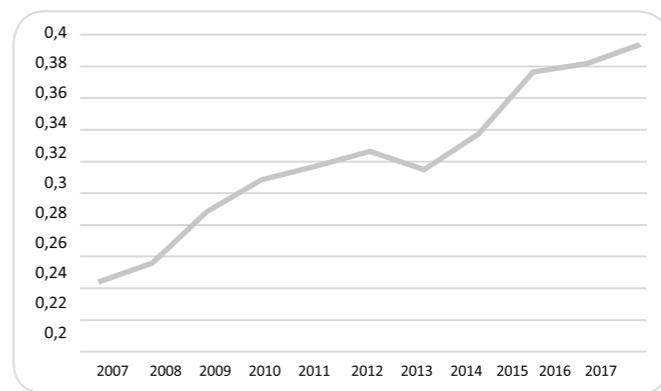
Evolution du trafic de commerce



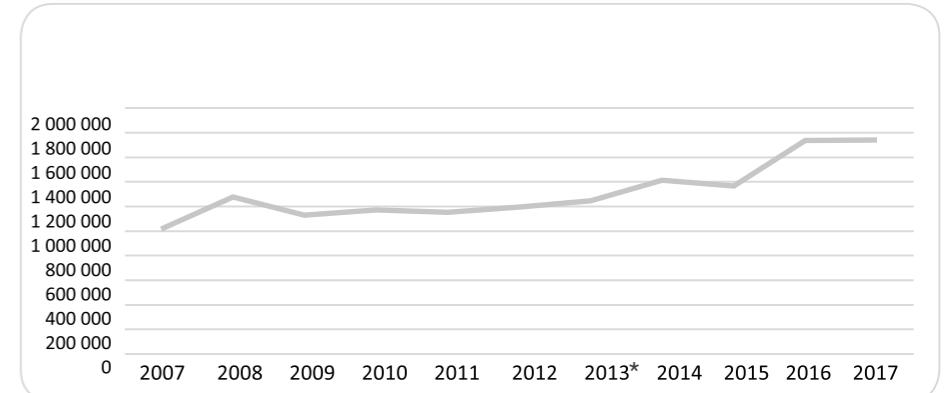
Evolution de l'effectif



Evolution du taux d'encadrement



Evolution du chiffre d'affaires



(*) Hors opération exceptionnelle



Trafic global

Au terme de l'année 2017, le trafic des ports relevant de l'ANP a atteint un volume global de 83,7 millions de tonnes, contre 77,4 Millions de tonnes une année auparavant, marquant ainsi une progression de 8,1%.

Par rapport aux cinq dernières années, le trafic portuaire global s'inscrit dans une tendance haussière de 4,3% par an en moyenne, en passant de 67,9 Millions de tonnes en 2013 à 83,7 Millions de tonnes en 2017.

IMPORT

Les importations ont quasiment stagné par rapport à l'année précédente (-1,1%) à un volume moyen de 47,7 Millions de tonnes. En valeur, elles se sont chiffrées à 437 milliards de dirhams, en hausse de 6,5%.

Par type de trafic, les principales variations enregistrées se présentent comme suit :

- La forte baisse de 24,5% des importations des céréales, dont le volume a atteint 6,5 millions de tonnes et ce, après une augmentation de la production nationale en cette denrée qui était de 96 millions de quintaux ;

- La régression de 28,2% des importations des produits sidérurgiques, avec un volume global de 1,38 millions de tonnes ;

- Une confirmation de l'évolution des importations de l'Ammoniac (+42,6%) et du coke de pétrole (+24,3%) ;

- L'augmentation de l'activité du soufre de 7,3%, avec un volume global de 5,35 millions de tonnes en 2017 contre 4,98 millions de tonnes en 2016.

EXPORT

Les exportations ont enregistré durant l'année écoulée une forte hausse de 27,3%, avec un volume de 32,4 Millions de tonnes. En valeur, elles se sont chiffrées à 248 milliards de Dirhams en progression de 10,6%.

La hausse des exportations provient essentiellement de la forte augmentation des ventes à l'étranger des activités phosphatières, notamment le Phosphate brut (+40,3%) et les engrains (+27,1%), avec des volumes respectifs de 11,1 Millions de tonnes et 8 Millions de tonnes.

CABOTAGE

L'activité cabotage a connu une légère baisse de 4,2% au titre de l'année 2017, en se chiffrant à 3,5 millions de tonnes.

Cette variation s'explique par la baisse des flux entre les ports marocains en ce qui concerne le cabotage des hydrocarbures (-6,7%), dont le volume global a atteint 1,8 Millions de tonnes, contre 2 millions de tonnes en 2016.

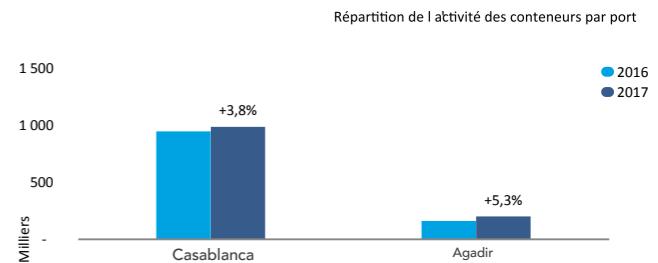
CONTENEURS

L'activité des conteneurs a enregistré, au niveau des ports gérés par l'ANP, un volume de 1,19 millions d'EV, marquant ainsi une croissance de 3,8% par rapport à l'année 2016.

En tonnage, cette activité a atteint un volume de 11,8 millions de tonnes, soit une hausse de 9,3 % par rapport à la même période de l'année dernière.

Les importations ont atteint 532.930 EVP, soit une augmentation de 5,9% et les exportations se sont également inscrites en hausse de 7,8%, soit un volume de 523.403 EVP.

La répartition de l'activité globale des conteneurs par port se présente comme suit :

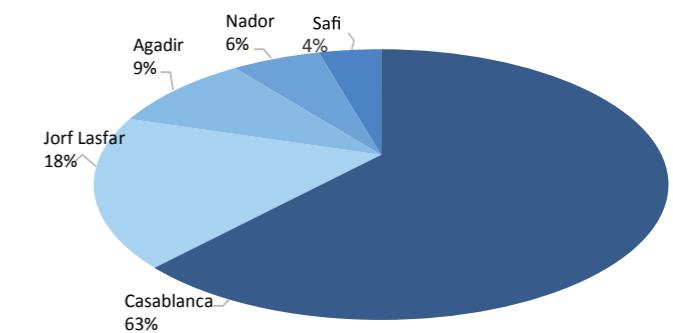


CEREALES

En raison d'une bonne récolte céréalier chiffrée à 96 millions de quintaux au titre de l'année 2017, les importations en cette denrée se sont chiffrées à 6,5 millions de tonnes, marquant ainsi une forte baisse de 24,5%.

L'analyse de la répartition de ce trafic par port fait ressortir une forte concentration au port de Casablanca (63%).

Il ressort également de cette analyse que la baisse du trafic des céréales a concerné l'ensemble des ports qui assurent le transit de ce trafic.

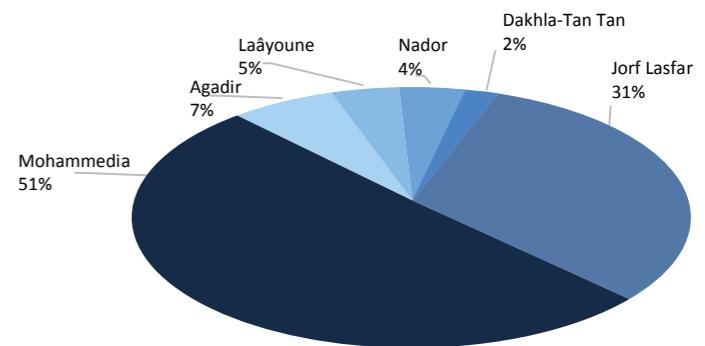


HYDROCARBURES

Le trafic global des hydrocarbures a atteint 11,2 millions de tonnes au titre de l'année 2017, marquant ainsi environ le même volume (+1,0%) par rapport l'année passée.

Cette stagnation s'explique essentiellement par : (i) la régression du Fuel Oil caboté (-10,6%) et des importations du Gasoil (-3,4%) et du Jet (-6,9%), dont les volumes respectifs ont atteint 753.736 tonnes, 4,9 millions de tonnes et 658.049 tonnes, et (ii) la progression du Gasoil caboté (+24,5%) et des importations du Bitume (+8,6%), Butane (+4,9%) et d'Essence (+7,5%), avec un volume de 992.971 tonnes, 391.491 tonnes, 2,2 millions de tonnes et 530.525 tonnes respectivement.

La répartition du trafic des hydrocarbures dans les principaux ports se présente comme suit :



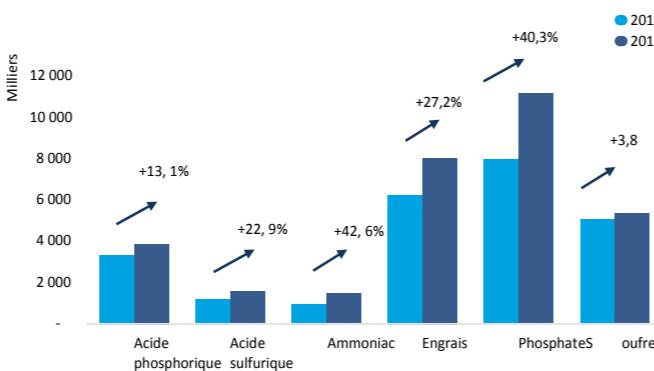
Trafic par port

PHOSPHATES & DERIVES

Le trafic des phosphates et dérivés a atteint au titre de l'année 2017 un volume global de 31,5 millions de tonnes, en hausse de 25% par rapport à l'année écoulée, due à la hausse généralisée de toutes les activités phosphatières.

Cette hausse est induite notamment par la consolidation de la capacité de production de cette filière, la reprise de la demande européenne et l'ouverture de nouveaux marchés notamment en Afrique subsaharienne.

L'évolution des principales composantes de l'activité phosphatière se présente comme suit :



TIR

Au titre de l'année 2017, le trafic TIR a atteint un volume de 10.469 unités, marquant ainsi une hausse de 8,8% par rapport à l'année 2016.

La répartition de cette activité par port se présente comme suit :

- Nador : **8.055 unités, soit +19%.**
- Casablanca : **1.938 unités, soit -19,1%.**
- Tanger ville : **476 unités, soit 3,9%.**

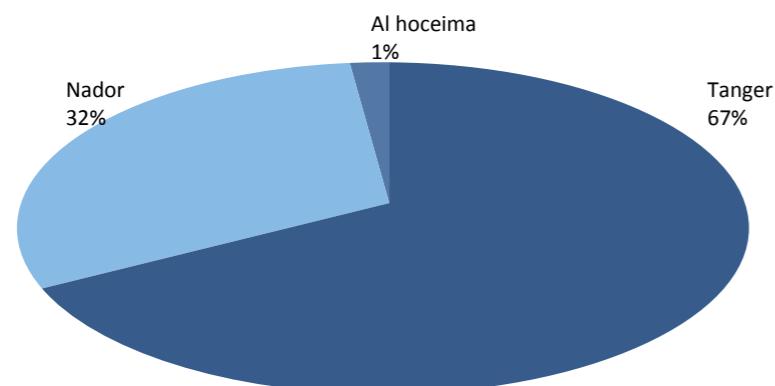
VEHICULES NEUFS

Le trafic des véhicules neufs a enregistré 106.778 unités au port de Casablanca, marquant ainsi une baisse 10,3 % au titre de l'année 2017.

PASSAGERS

Le trafic des passagers ayant transité par les ports relevant de l'Agence en 2017 a atteint 2.189.858 passagers, soit une progression de 14,7% par rapport à l'année 2016.

La répartition de ce trafic par port se présente comme suit :

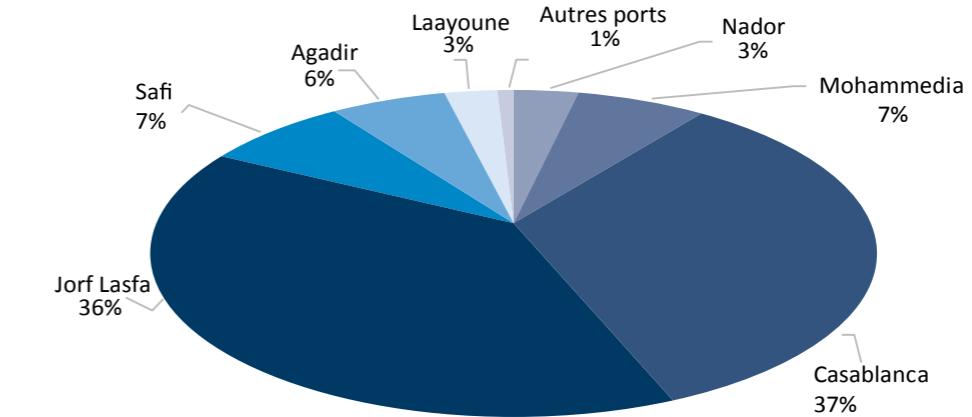


CROISIERES

L'activité des croisières a marqué au titre de l'année 2017 une forte régression de 34,4%, avec un total de 222.524 croisiéristes seulement, contre 339.027 en 2016.

La répartition de ce trafic par port se présente comme suit :

- Tanger ville : **23.590 croisiéristes, soit -75%.**
- Casablanca : **105.892 croisiéristes, soit -37,8%.**
- Agadir : **93.042 croisiéristes, soit +30,3%.**



Trafic par mode de conditionnement

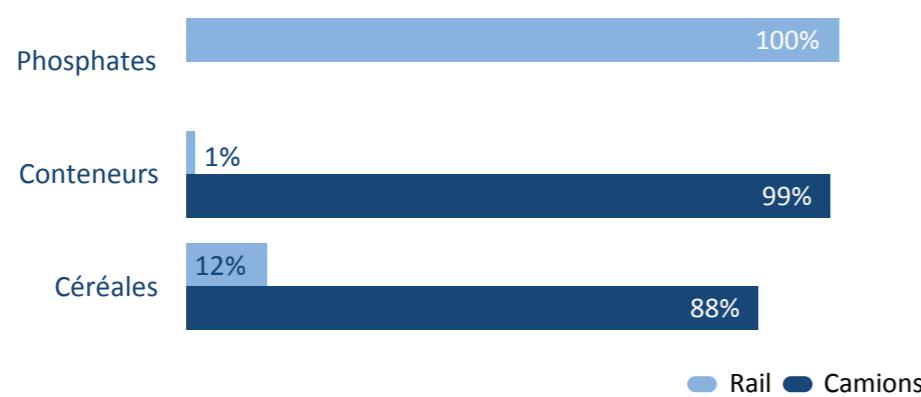
Vracs solides	48,8 Millions de tonnes, soit +10,6%
Dont minerais	26,1 Millions de tonnes, soit +18,1%
Céréales	6,5 Millions de tonnes, soit -24,5%
Vracs liquides	19 Millions de tonnes, soit +6,4 %
Dont hydrocarbures	11,2 Millions de tonnes, soit +1 %
Produits chimiques	7,1 Millions de tonnes, soit 16,9%
Marchandises Générales	15,9 Millions de tonnes, soit +2,8 %
Dont Conteneurs (Tonnage) (EVP)	11,8 Millions de tonnes, soit +9,3 %
Roulier	518.875 tonnes, soit +2,6%
TIR	10.469 unités, soit +8,8%

Indicateurs d'exploitation

Connectivité du port de Casablanca

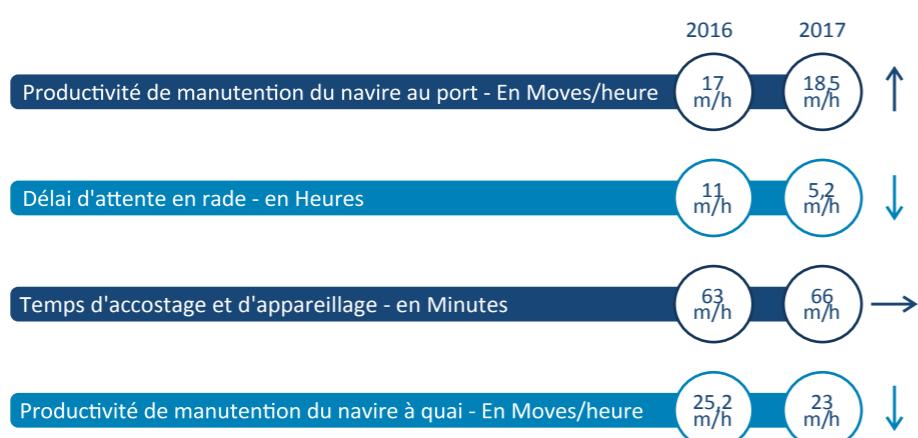


Répartition des trafics par mode de transport



Performance de l'activité des conteneurs au port de Casablanca

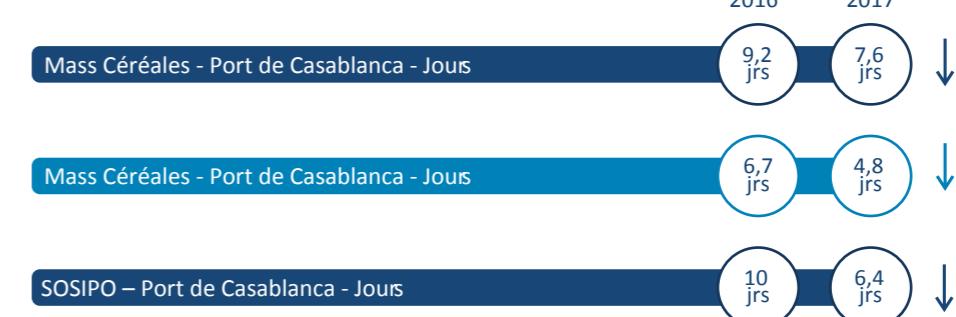
Productivité de manutention



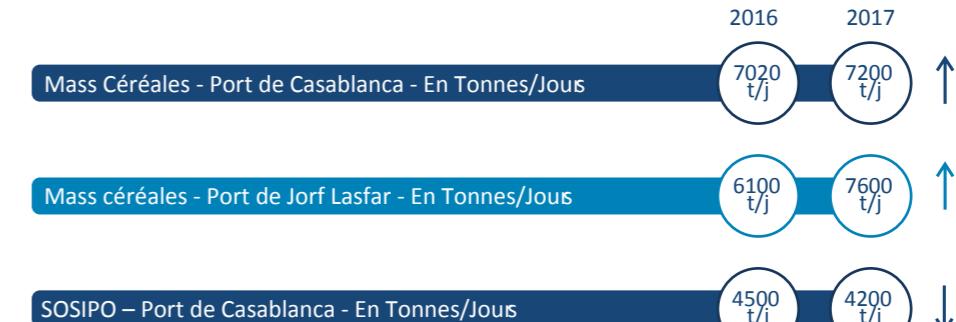
Productivité de manutention du navire au port



Délai d'attente en rade



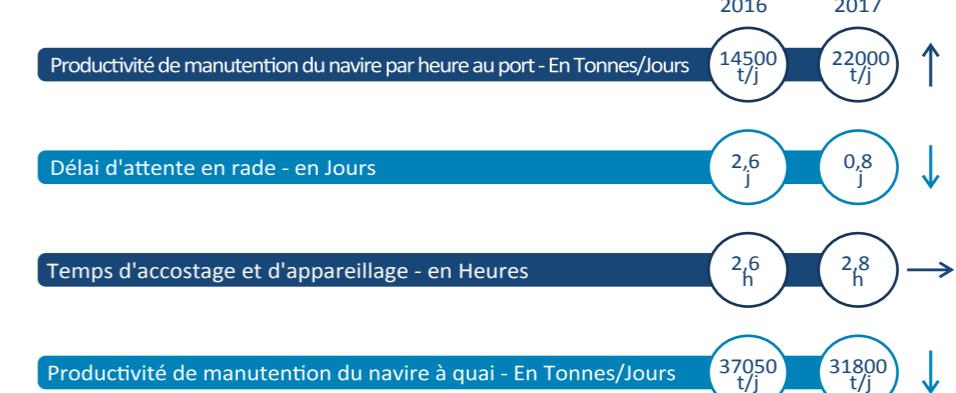
Productivité de manutention du navire à quai



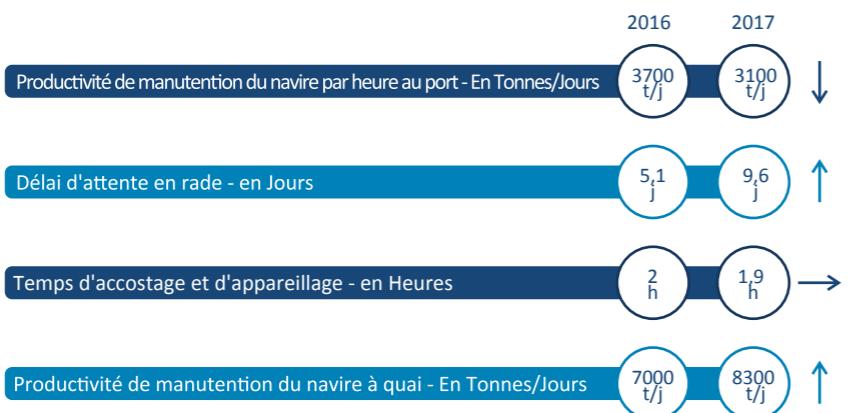
Performance du trafic des phosphates au port de Casablanca



Performance du trafic de charbon au port de Jorf Lasfar



Performance du trafic du soufre au port de Jorf Lasfar



Activités de pêche

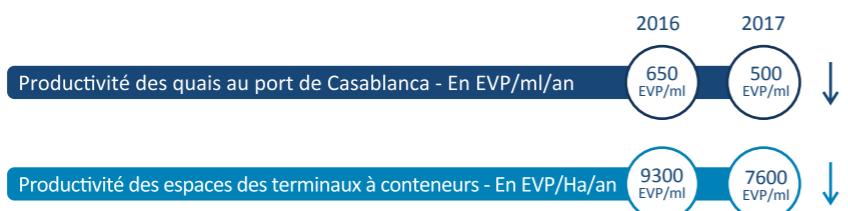
Pêche côtière & Stock « C » :

- Stock « C » : 426.000 tonnes (-1,6%) et 771 MMDH (-7,9%) ;
- Autres Pêche Côtière & artisanale : 885.000 tonnes (-6,9%) et 6,5 MMDH (+8,4%) ;
- 77% des apports de la pêche côtière transitent par les ports du Sud (Tan Tan, Laâyoune et Dakhla).

Pêche hauturière : 77.000 tonnes (-10,2%), dont 57% transite par le port d'Agadir.

Efficience de l'outil portuaire

Efficience des terminaux à conteneurs au port de Casablanca



Efficience des espaces des terminaux Céréaliers

- Productivité des quais



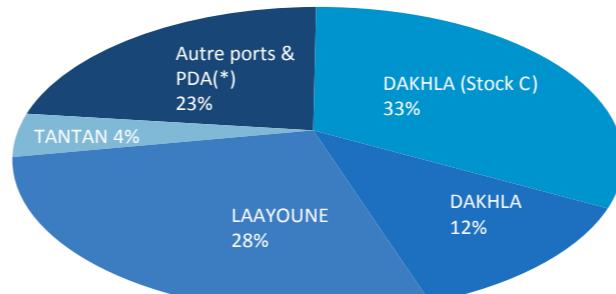
- Productivité des espaces des terminaux (T/ha/an)



Apports de pêche par port

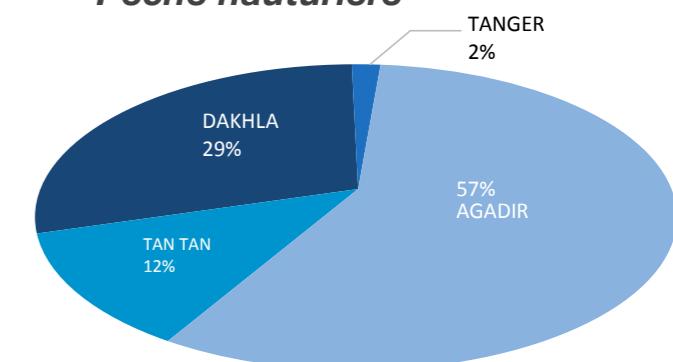
PORTS	VOLUME (Tonnes)		VALEUR (KDH)			
	2017	2016	Var/ 16	2017	2016	Var/ 16
NADOR	5 962	8 079	-26,2%	136 220	128 430	6,1%
AL HOCEIMA	4 671	4 576	2,1%	131 831	86 894	51,7%
M'DIQ	2 757	3 627	-24,0%	69 945	73 723	-5,1%
TANGER	6 552	10 084	-35,0%	193 836	222 942	-13,1%
LARACHE	12 775	10 196	25,3%	186 851	178 055	4,9%
MOHAMMEDIA	3 254	3 188	2,1%	19 756	22 852	-13,5%
CASABLANCA	9 616	12 945	-25,7%	152 218	175 584	-13,3%
JORF LASFAR	17 431	17 618	-1,1%	79 264	81 882	-3,2%
SAFI	39 857	35 462	12,4%	223 914	254 851	-12,1%
ESSAOUIRA	10 542	13 688	-23,0%	124 092	138 089	-10,1%
AGADIR	28 758	29 307	-1,9%	260 211	287 618	-9,5%
SIDI IFNI	22 617	13 247	70,7%	112 388	76 590	46,7%
TAN TAN	51 384	92 980	-44,7%	385 866	392 326	-1,6%
LAAYOUNE	371 584	403 594	-7,9%	1 533 135	1 503 089	2,0%
DAKHLA	160 290	169 934	-5,7%	676 822	585 271	15,6%
DAKHLA (Stock C)	425 917	432 790	-1,6%	770 608	836 267	-7,9%
TOTAL	1 310 495	1 383 215	-5,3%	7 285 420	6 845 704	6,4%

Activités de pêche par port



(*) PDA : Point de Débarquement Aménagé

Pêche hauturière





L'Agence Nationale des Ports a poursuivi durant l'année 2017 sa politique de régulation du secteur portuaire national, basée sur (i) l'accompagnement des différents acteurs portuaires pour leur mise à niveau par rapport aux dispositions de la loi 02-15, (ii) le renforcement de la régulation opérationnelle consistant en le reengineering des différents processus portuaires pour optimiser les processus physiques et informationnels relatifs au transit portuaire, (iii) la poursuite de la mise en place de projets communautaires à forte valeur ajoutée tel que l'Observatoire de la Compétitivité des Ports et (iv) le suivi des engagements de performance des différents opérateurs.

Le bilan des réalisations de l'Agence au titre de l'année écoulée dans la filière régulation, est décliné en termes de domaines de concessions, d'autorisations, de gestion du domaine public portuaire et de régulation opérationnelle et tarifaire.

Gestion des Concession

Mise en concession des chantiers navals des ports de Safi, Laâyoune et Ras Kebdana

Afin de répondre aux besoins des professionnels et renforcer l'offre portuaire en matière de chantiers de réparation et de construction navales, destinés à la flotte de pêche, l'Agence Nationale des Ports a lancé plusieurs appels à la concurrence pour le placement des darses existantes au niveau des ports de Safi, Laâyoune et Ras Kebdana.

C'est ainsi qu'à l'issue desdits appels à la concurrence, les Documents de Concession concernant le chantier naval de Safi ont été signés le 31 juillet 2017 avec la Société TURKOGLU TERSANECILIK MAROC.

De même, les Documents de Concession concernant le chantier naval du port de Laâyoune ont été signés le 12 décembre 2017 avec la société Atelier Naval du Sud, constituée par le groupement attributaire composé de la Société de Ravitaillement SAKIA EL HAMRA et la Société TABOAG.

Concernant le chantier naval du port de Ras Kebdana, le processus d'appel d'offres est toujours en cours.

Finalisation des Documents de Concession relatifs aux terminaux céréaliers exploités par l'ONICL dans les ports de Nador, Safi et Agadir

L'ANP a poursuivi durant l'année 2017 les pourparlers avec l'ONICL pour la régularisation de la situation des terminaux exploités par sa filiale SOSIPO au niveau des ports de Nador, Safi et Agadir. Les Documents de Concession relatifs à ces terminaux ont été finalisés et leur signature interviendra durant le premier semestre de l'année 2018.

Accompagnement de la mise en place du nouvel opérateur SMA au port d'Agadir

Avec la mise en place de la concession du Terminal Nord du port d'Agadir à la SMA, entrée en vigueur le 1^{er} septembre 2016, le port d'Agadir a marqué une transformation importante de son système d'exploitation, notamment à travers l'instauration de l'unicité de la manutention.

Pour assurer une transition sans handicap vers ce nouveau mode d'exploitation tout en assurant la continuité des services de chargement et de déchargement des navires, l'ANP, de concert avec les concessionnaires désignés, a mis en place une phase transitoire de 24 mois permettant ainsi au nouveau entrant de réaliser son programme d'investissement ferme et d'assurer la formation de son personnel.

Pour le financement de son programme d'investissement, le Concessionnaire SMA a procédé en mars 2017 à la signature d'un contrat de crédit à long terme d'un montant de 235 MDH avec la BCP. Dans le cadre de ce financement et conformément à l'article 23 de la loi 02-15, l'ANP a procédé à la signature de l'accord direct avec les prêteurs et le Concessionnaire en date du 23 mars 2017.

Avenant au contrat de crédit relatif au financement de la concession TC3

Conformément aux dispositions de l'accord direct liant l'ANP, les prêteurs et la société TC3PC, signé dans le cadre du financement de la réalisation du programme d'investissement de la Concession, le Concessionnaire a introduit auprès de l'ANP une demande d'accord préalable pour la passation d'un avenant au contrat de crédit, ayant pour objet notamment (i) la modification du programme d'investissement et la plan de financement afin de constater les montants définitifs des marchés d'investissements et des dépenses d'exploitation réglés avant la date de mise en service commercial et (ii) la modification de la période d'utilisation et la période de disponibilité du crédit.

L'ANP a notifié au Concessionnaire son accord pour la passation de l'avenant suscité en date du 24 août 2017.

Gestion des autorisations

Au regard des dispositions de l'article 12 de la loi 02-15 relatives aux ports, les activités qui doivent être désormais exercées dans le cadre du régime de l'Autorisation sont les suivantes :

Les activités qui revêtent un caractère de Service Public Industriel et Commercial à savoir les activités de pilotage, remorquage, lamanage, magasinage et d'entreposage portuaire;

Les activités portant sur l'exploitation des terre-pleins, de hangars ou d'autres installations portuaires soit pour le compte propre ou des tiers ainsi que l'exploitation de l'outillage privé avec une obligation de Service Public.

Les activités portuaires dites « connexes » qui sont au service des navires, des marchandises et/ou des passagers et dont la liste est fixée par le décret d'application N° 2.07.263 du 19 septembre 2008.

Ventilation des autorisations par nature d'activité et par Région

Activités	Directions Régionales							
	DRD	DRM	DRAN	DRPC	DRAC	DRAS	DRGS	Total
Gardiennage au Port	0	4	4	10	11	5	7	41
Gardiennage à bord des navires	0	4	4	7	12	8	4	39
Shipchandling	0	4	7	13	21	26	5	76
Stockage	0	4	11	-	8	3	2	28
Soutage	2	4	-	-	9		7	22
Remorquage	-	-	1	2	1	-	-	4
Pilotage	0	-	-	1	-	-	-	1
Collecte des eaux mazouteuses	0	-	3	3	5	3	-	14

Répartition des 25 autorisations octroyées en 2017 par nature d'activité et par port

Activité	Nombre total d'autorisations	Nombre autorisations par port
Gardiennage au port	8	Casablanca : 4 Jorf Lasfar : 4
Shipchandling	7	Safi : 4 Agadir : 3
Collecte des hydrocarbures et eaux mazouteuses	4	Casablanca : 3 Mohammedia : 1
Soutage	1	Laâyoune : 1
Stockage	5	Nador : 3 Mohammedia : 2

Regulation tarifaire

Mise en place de tarifs unifiés valable 24/24 au port de Casablanca pour les terminaux polyvalents

L'Agence Nationale des Ports a adopté un nouveau système tarifaire pour les prestations rendues par les Concessionnaires aux terminaux polyvalents du port de Casablanca, en mettant en place des tarifs unifiés valables 24/24 et 7j/7. Les nouveaux tarifs qui ont entré en vigueur à partir du 15 janvier 2017, introduisent une simplification des dispositions tarifaires à travers l'abolition des tarifs over-time. Ainsi, les usagers portuaires paient désormais des tarifs identiques pour les prestations portuaires, aussi bien le jour, la nuit, les dimanches ou les jours fériés, sans aucune majoration.

Changement des modalités de la ristourne du cabotage sur les droits de port navires

L'activité de cabotage entre les ports nationaux a connu un changement structurel et a atteint un volume global d'environ 4 millions de tonnes. Cette activité qui concernait uniquement l'acheminement des produits pétroliers vers les ports du sud, s'est beaucoup développée notamment pour les conteneurs.

Ainsi, et afin d'adapter les dispositions tarifaires concernant les modalités d'application de la ristourne pour cabotage à l'évolution de la composition des flux de cette activité, le Conseil d'Administration de l'ANP lors de sa session de décembre 2016 a approuvé l'application des taux de cette ristourne .

Publication du Cahier des tarifs de l'ANP

Le Conseil d'Administration de l'Agence a adopté lors de sa session du 19 juin 2017, le Cahier des Tarifs de l'ANP.

Ce nouveau Cahier des Tarifs qui a été diffusé à l'ensemble des ports et publié sur le site Web de l'Agence vise à mettre en place un référentiel des dispositions et des barèmes tarifaires en vigueur. Il a été bâti en tenant compte de (i) toutes les décisions tarifaires concernant les domaines de compétence de l'Agence, établies lors de l'étape de l'ex ODEP, (ii) toutes les décisions tarifaires prises et établies par l'ANP depuis sa création et (iii) l'amélioration et la précision de certaines dispositions tarifaires pour leur adaptation aux réalités sur le terrain.

Mise en place d'un groupe de travail ANP-CGEM pour l'analyse du coût de passage au port de Casablanca

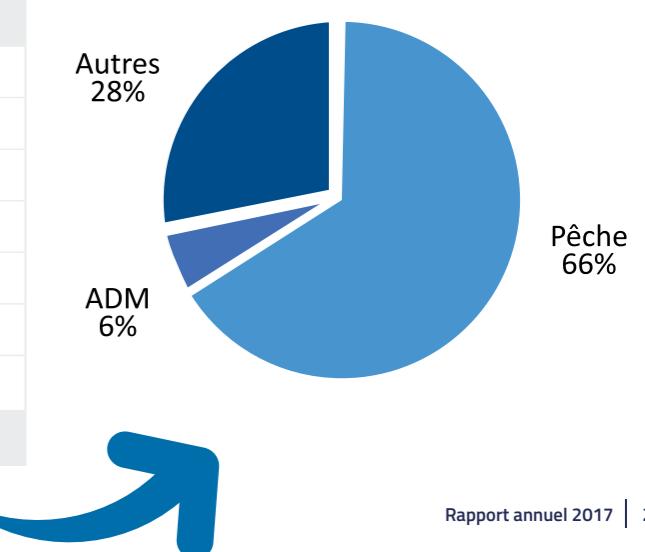
Faisant suite à la demande de la CGEM, une commission mixte ANP-CGEM a été mise en place à partir du mois de juin 2017 pour l'étude du chantier de l'optimisation des coûts de passage au port de Casablanca. Cette commission s'est fixé comme objet de (i) procéder à une analyse de la situation actuelle du système de facturation des prestations portuaires, et (ii) d'identifier les gisements d'amélioration des processus actuels de facturation.

Gestion du domaine public portuaire

Répartition par région des OTDP existant aux ports à fin 2017

Régions	Nombre OTDP	Part en %
DRM	400	16%
DRD	449	18%
DRAN	186	7%
DRPC	35	1%
DRAC	500	20%
DRAS	880	35%
DRGS	76	3%
Total	2526	100%

Répartition des OTDP par catégorie d'occupants





L'Agence réalise, en sa qualité de régulateur du secteur, des actions de promotion des places portuaires nationales à travers la participation aux salons et manifestations dédiés à logistique et par son dynamisme sur le plan de la coopération multilatérale et bilatérale.

Dans le cadre de l'ouverture sur son environnement national et international, l'année 2017 a été marquée par la participation de l'Agence Nationale des Ports à diverses rencontres, manifestations et salons regroupant les gestionnaires, exploitants et professionnels actifs sur la scène nationale, régionale et mondiale dans le domaine portuaire, de transport maritime ou logistique.

En outre et favorisant la synergie avec les différents acteurs concernés par le secteur portuaire et par la performance de la chaîne logistique, l'ANP fait de la coopération internationale un levier central dans la promotion des places portuaires nationales. En effet, l'Agence est aujourd'hui un interlocuteur distingué et un partenaire privilégié dans le cadre d'accords bilatéraux ou multilatéraux visant la réunion des conditions idoines en faveur du développement du commerce extérieur du Royaume.

Ouverture de l'ANP sur son environnement

Participation de l'ANP à la 3ème édition du Salon Halieutis

Organisé à Agadir du 15 au 19 Février sous le thème « Les perspectives d'Evolution de la Filière Pêche au Maroc », le salon Halieutis a été une occasion pour l'ANP de prendre connaissance des innovations du secteur de la pêche maritime et halieutique, compte tenu du rôle de l'Agence en matière de mise à disposition de ce secteur des infrastructures portuaires aidant à sa promotion.



Participation de l'Agence à la 6ème édition du Salon LOGISMED

Consciente de son rôle d'acteur incontournable dans la chaîne logistique en tant qu'autorité portuaire veillant sur la compétitivité et la régulation des activités portuaires, l'Agence Nationale des Ports a affirmé sa présence à la 6ème édition du Salon International du Transport et de la Logistique pour l'Afrique et la Méditerranée « LOGISMED », organisée du 17 au 19 Mai à la foire internationale de Casablanca sous le thème « Votre logistique, levier d'une rentabilité certaine ».



Réunion avec la Fédération des Chambres de la Pêche Maritime

Tenue le 06 Juin 2017 au siège de l'Agence Nationale des Ports à la demande de la présidence de la Fédération des Chambres de la Pêche Maritime, cette réunion s'est inscrite dans le cadre de l'ouverture de l'agence sur la communauté portuaire.

En effet, ladite réunion, qui a été l'occasion pour les deux parties d'évaluer l'état d'avancement des actions convenues lors de la réunion précédente, a été consacrée à l'examen des attentes des professionnels de la pêche maritime et se rapportant aux ports gérés par l'ANP.

A l'issue de cette réunion, les deux parties ont convenu la mise en place d'une panoplie d'actions susceptibles d'améliorer l'exercice de l'activité de pêche dans les ports relevant de l'agence.

Participation active au 2ème Forum MEDports et signature de la déclaration d'intention du lancement officiel de l'Association MEDports à Marseille

Constituant un rassemblement incontournable regroupant tous les acteurs et communautés des ports de la Méditerranée, le forum a connu la participation de vingt ports méditerranéens de premier plan, tous occupant une position stratégique dans le flux de fret et de passagers et a été l'occasion d'initier officiellement le lancement historique de l'Association MEDports.

Coopération multilatérale

Juin

AIVP

Assemblée Générale Statuaire de l'Association Internationale des Villes et Ports (AIVP) et rencontres annuelles de cette Association.

Participation du Directeur du Pôle Stratégie et Régulation et du Chef de Département Développement et Régulation à l'Assemblée Générale Statuaire de l'Association Internationale des Villes et Ports (AIVP) du 29 Juin au 1^{er} Juillet 2017.

Septembre

UAPNA

Organisation de la 39^{ème} session du Conseil d'Administration de l'Union des Administrations Portuaires du Nord de l'Afrique les 27 et 28 Septembre 2017

L'Union des Administrations Portuaires du Nord de l'Afrique constitue un groupement régional et une plateforme d'échanges et de réflexions sur des questions en rapport avec le secteur des ports. Ce groupement est composé des autorités portuaires des pays de la Mauritanie, de la Tunisie, de l'Algérie, de la Libye, de l'Egypte, du Soudan et du Maroc. Cette Union a été créée en 1974 en Alexandrie à l'issue de la Conférence des Ministres Africains du Transport. Le Royaume du Maroc abrite le siège de l'Union en vertu d'un accord signé avec le Gouvernement du Maroc.

Les travaux de cette Session ont été ouverts par le Ministre de l'Équipement, du Transport, de la Logistique et de l'Eau, Monsieur Abdelkader AMARA et présidés par Madame Nadia Laraki, Présidente de cette Union.

Septembre

APLOP

Participation de l'ANP au congrès de l'APLOP les 11 et 12 Septembre 2017 à Lisbonne.

Participation de l'ANP au congrès de l'Association des Ports des Pays de Langue Portugaise qui a eu lieu les 11 et 12 Septembre à Lisbonne.

FPMA

19ème réunion de la Fédération des Ports Maritime Arabe les 23 et 24 Septembre 2017.

L'ANP, membre de la Fédération des Ports Maritimes Arabes (Arab Sea Ports Federation) a participé aux travaux de la 19ème réunion du comité technique permanent pour la mise en œuvre de la stratégie de développement des ressources humaines dans les ports maritime arabe les 23 et 24 Septembre 2017.

Coopération technique bilatérale

Fevrier

- Visite d'une délégation Italienne au Siège de l'ANP, le 1er Février 2017

Mai

- Visite de la délégation Japonaise au port de Casablanca, le 2 Mai 2017
- Participation du Gabon au Logis Med 2017, du 17 au 19 Mai 2017 à Casablanca

Octobre

- Mission des experts anglais du 9 au 11 Octobre 2017 au port d'Agadir.
- Visite de la délégation du port de Cadix du 9 au 11 Octobre 2017
- Mission en Guinée Equatoriale de la délégation du METLE, du 15 au 19 octobre 2017
- Mission du Chef du Département Audit Interne du 09 au 13 octobre au Port Autonome de Dakar
- Participation à la 10^{ème} réunion du groupe de travail du COMCEC sur le transport et les communications, Les 18 et 19 Octobre 2017 à Ankara en Turquie
- Visite de la délégation de l'Autorité Portuaire d'Alicante au port de Casablanca, le 26 octobre 2017

Juillet

- Visite d'une délégation composée de Douaniers Haïtiens et Dominicains au port de Casablanca, le 27 Juillet 2017

Septembre

- Visite de la délégation du port de Huelva, le 18 Septembre 2017

Novembre

- Mission de la délégation Gambienne au Siège de l'ANP, du 7 au 8 Novembre 2017, pour finalisation du projet d'accord
- Mission de Monsieur le Directeur de la Coopération à Abidjan du 30 Octobre au 2 Novembre 2017.





L'Agence accorde une importance centrale au perfectionnement de l'outil portuaire et son adaptation aux exigences de plus en plus fortes des usagers et aux dernières innovations en matière de développement, de maintenance et d'exploitation des terminaux portuaires. Dans ce sens, l'année 2017 est marquée par la continuité de l'effort d'investissement consenti ayant enregistré un important ces dernières années avec l'avancement des grands projets structurants dans le cadre du Wessal Port Casablanca.

L'investissement consenti durant l'année 2017 a concerné le développement de nouvelles infrastructures et l'amélioration et l'extension d'infrastructures existantes. Il a également visé le renforcement des conditions de sûreté et de sécurité dans les ports, la digitalisation des procédures portuaires et la diversification de l'offre de formation.

Par ailleurs, l'Agence a continué de jouer son rôle d'instigateur sectoriel en matière de responsabilité sociétale et environnementale (RSE) à travers son action aux profits de la protection de l'environnement et par son engagement dans la voie d'ouverture des ports sur les villes.



Figure regroupant les principales composantes du programme Wessal - Casablanca - Port (Photo de couverture)

Au delà de sa signification comme symbole d'attachement à un port, à un bassin ou un quai et comme signe de sécurité pour les navires, le bolard inspire toute la confiance dans un acteur à compétences solides sur lequel on peut compter

Principaux projets lancés en 2017

- La réalisation du terminal polyvalent du port d'Agadir ;
- La réalisation du quai 3 au nouveau chantier Naval de Casablanca ;
- L'approfondissement du chenal d'accès au port de Jorf Lasfar ;
- L'approfondissement et l'élargissement du chenal et du cercle d'évitage du port de Casablanca Les travaux d'extension du plan d'eau et d'approfondissement des quais au port d'Essaouira
- La fourniture et la maintenance d'un élévateur à sangles pour le chantier naval du port d'Essaouira ;
- Les travaux de viabilisation du chantier naval au port d'Essaouira : Lot revêtement et assainissement des eaux ;
- Les travaux d'aménagement du bâtiment administratif de la Marina et ses alentours au port d'Al-Hoceima.

Maintenance des ouvrages existants

Concernant la maintenance préventive des ouvrages de protection, l'année 2017 a connu le lancement de plusieurs opérations et notamment :

- Le confortement de la digue principale du port de Mohammedia ;
- Le confortement de la digue principale du port d'Al Hoceima ;
- Confortement et extension du quai du port de pêche de Mehdia ;
- Travaux confortement de la falaise adjacente à la zone de plaisance du port d'Al-Hoceima ;
- Travaux de confortement de la digue principale du port de commerce d'Agadir – tranche 01. Parallèlement à ces opérations, les travaux ont continué leur rythme contractuel dans le cadre des projets suivants :
- Travaux de réhabilitation des quais Nord-Ouest et est du port de commerce d'Agadir ;
- Travaux de confortement de la jetée principale du port de Jorf Lasfar ;
- Travaux de réhabilitation du terre-plein du triangle de pêche du port d'Agadir.

Dragage des bassins et espaces de navigation portuaire

Pour l'ensemble des ports du Maroc, le maintien des profondeurs nécessaires à la navigation a été un souci majeur de l'ANP en 2017. A cet effet, plusieurs opérations de dragage d'entretien et de dévasage d'entretien ont été menées. Elles ont concerné :

- Le dragage d'entretien aux ports de : Dakhla, Boujdour, Tan-Tan, Sidi Ifni, Safi, Mehdia, Larache, Ras Kebdana...
- Le dévasage d'entretien aux ports de : Laâyoune, Tan-Tan, Agadir, Mehdia, Larache, Al Hoceima, Nador....

Études portuaires

l'ANP a continué sa politique d'anticipation des projets à l'aide de la réalisation de l'ensemble des études de faisabilité technique et économique. Ces études portent sur l'analyse des données océanographiques, géotechnique, géologique, sédimentologique, bathymétriques et morphologiques pour un dimensionnement optimal des ouvrages projetés.

A cet égard, l'année 2017 a été l'année de démarrage de plusieurs études techniques de développement des infrastructures portuaires, en l'occurrence :

- L'étude d'extension des quais de la gare maritime au port de Nador ;
- L'étude de réalisation d'un 2^{ème} poste pétrolier au port d'Agadir ;
- L'étude de réalisation d'une trémie au niveau de la desserte nord du port de Casablanca ;
- L'étude géotechnique pour le projet de prolongement de la digue principale du port de Casablanca ;
- L'étude géotechnique pour le projet de prolongement de la digue principale du port de Mohammedia.

Surveillance des ouvrages

La surveillance des ouvrages est primordiale pour leur pérennité. Dans ce sens, des inspections visuelles sont constamment effectuées par du personnel expérimenté selon des programmes préalablement établis pour s'enquérir de l'ensemble des composantes des ports gérés par l'ANP. Ces visites ont été appuyées par des marchés d'auscultation qui ont concerné particulièrement les aspects suivants :

- Réalisation des inspections multifaisceaux au port de Larache ;
- Réalisation des investigations complémentaires (plongée sous-marine/ topographie/ qualité du béton/...) aux ports de Laâyoune, Safi, Nador.

Police Portuaire

Dans le cadre de la modernisation continue pour l'exercice de la police portuaire, l'ANP a poursuivi le projet de mise en place d'un système de management qualité au niveau des capitaineries des ports. L'ANP a réussi la conversion, en 2017, de la certification ISO 9001 des capitaineries des ports de Casablanca et Mohammedia vers la dernière version celle de 2015 et la poursuite de l'opération de la certification des capitaineries des ports de Nador, d'Al Hoceima, de Jorf Lasfar, Safi et d'Agadir.

En plus, l'année 2017 est marquée par :

- L'avancement de l'installation et de la mise en service d'un VTMIS portuaire au port de Jorf-Lasfar pour l'amélioration des services rendus aux navires ;
- La poursuite de la mise à niveau et du renforcement de la signalisation maritime à travers la réalisation des études de diagnostic et d'amélioration du système de balisage maritime dans les ports ;
- Le renforcement des effectifs des capitaineries des ports et la formation au profit des officiers de ports de l'ANP dans le domaine de la météorologie maritime dans le cadre de la convention de partenariat ANP-DMN ;
- La forte implication de l'ANP en faveur de la finalisation du projet de loi sur la police portuaire.



Sûreté

Pour renforcer le dispositif de sûreté des ports, l'ANP a réalisé en 2017 plusieurs actions notamment :

- La réalisation des actions prévues dans le cadre de partenariat entre l'ANP et le CNESTEN en matière de sûreté et de sécurité dans le domaine de la radioprotection dans les ports de Nador, Al Hoceima, Tanger, Casablanca, Agadir et Laâyoune ;
- L'installation et la mise en service d'un scanner relocalisable pour le contrôle de conteneurs et ensembles rouliers au port de Casablanca ;
- La livraison de six scanners pour le contrôle des bagages à main des passagers embarquant à bord des navires à passagers aux ports de Nador, Al Hoceima et Casablanca ;
- La coordination pour la réalisation des exercices de sûreté, conformément aux dispositions du code ISPS, en collaboration avec les différents intervenants portuaires ;
- Le suivi de validation des plans de sûreté de certains ports et de leurs installations portuaires
- La réalisation d'une formation PFSO au profit des officiers et cadres de l'ANP ;
- La nomination de nouveaux agents de sûreté des ports et de leurs installations portuaires
- Le développement d'un système d'audit de sûreté. Cet outil permettra de réaliser l'audit de sûreté, conformité et fonctionnement des ports de l'ANP et leurs installations portuaires à partir de 2018 ;
- Dans le cadre d'un don du gouvernement chinois, pour la fourniture, de 3 scanners pour le contrôle de conteneurs et ensembles rouliers aux ports de Casablanca, Nador et Agadir, l'ANP a préparé le cahier des charges relatif à cette action et qui a été remis au gouvernement chinois.



Sécurité

Pour améliorer la sécurité des mouvements des navires et la protection de l'environnement aux ports où l'ANP assure l'activité de remorquage, les opérations suivantes sont lancées :

- Pour le port de Tan-Tan, le lancement de la construction d'un remorqueur type ASD, dont la livraison est prévue pour le mois de juillet 2018.
- Pour le port de Tarfaya, dans le cadre des préparatifs pour son ouverture prochaine à l'exploitation pour l'accueil des navires de commerce, le lancement de la construction d'un remorqueur type ASD, dont la livraison est prévue pour le début de l'année 2019.

L'année 2017 est aussi marquée par :

- La finalisation du développement d'une application sur la sécurité (SM2S), cet outil permettra en plus de la gestion et le suivi de la sécurité au niveau des ports, un reporting permanent et un suivi en temps réel de la gestion globale de la sécurité au niveau des ports ;
- La formation du personnel des capitaineries des ports de l'ANP dans le cadre de la convention cadre de formation entre L'Agence Nationale des Ports (ANP) et l'Institut Supérieur d'Etudes Maritimes (ISEM). Ce partenariat a pour objet d'améliorer la compétence du personnel des capitaineries en matière de sécurité et environnement portuaire et maritime.
- Le recrutement d'une partie de l'équipage du futur remorqueur du port de Tan-Tan : un chef Mécanicien, un Patron de remorqueur et un agent Mécanicien.

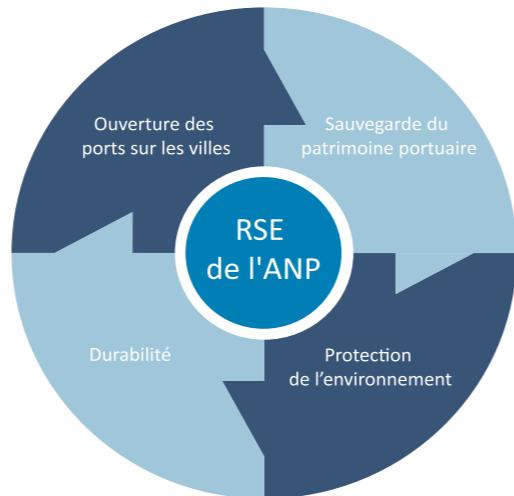


Responsabilité sociétale et environnementale

En 2017, l'ANP a entamé le déploiement progressif de sa politique RSE au niveau des ports relevant de sa compétence. Dans ce cadre, deux responsables RSE ont été recrutés fin 2017 et affectés respectivement à la Direction Générale et à la Direction Régionale Atlantique Centre et ce, en attendant le recrutement de cinq autres responsables RSE au niveau des autres Directions Régionales de l'ANP.

Cette politique volontariste de l'Agence s'appuie sur les principaux leviers d'action (régulation et développement). L'objectif final dépasse le simple cadre de matérialisation de la RSE pour s'ouvrir sur les opportunités d'en faire un moyen de fédération de la communauté portuaire autour des valeurs liées à la protection de l'environnement, à la durabilité et à l'intégration des ports dans leur environnement.

Les principales réalisations dans ce cadre au titre de l'année 2017 ont trait avec la sauvegarde du patrimoine portuaire national, l'ouverture des ports sur les villes et la protection de l'environnement.



Protection de l'environnement et actions citoyennes.

Les efforts d'amélioration de la gestion environnementale au niveau des ports sont illustrés par les actions suivantes, à savoir :

- L'enlèvement des épaves des bassins portuaires, et la préparation d'un texte juridique spécifique aux bateaux saisis et/ou abandonnés dans les ports intégré dans le cadre du projet relatif à la police portuaire ;
- Le renforcement et la poursuite du cadre de partenariat entre l'ANP et la Fondation Mohamed VI pour la protection de l'Environnement, à travers la convention «Compensation Volontaire Carbone» et la convention « Plages-Propres ».
- Le nettoyage permanent des bassins portuaires ;
- Le suivi rigoureux, à travers des tableaux de bord, des opérations de collecte, d'évacuation et de traitement des déchets des navires faisant escale aux ports relevant des compétences de l'ANP (solide, eaux huileuses et eaux usées).



Dans le cadre du programme « Plages propres », les distinctions suivantes sont obtenues au titre de l'année 2017 :

- la plage d'Essaouira a été labellisée « Pavillon Bleu » au titre de la période estivale 2017, pour la treizième année consécutive,
- la plage de Beddouza (province de Safi) a été labellisée « Pavillon Bleu » au titre de la période estivale 2017, pour la quatrième fois.
- la plage de Sidi Ifni a été labellisée « Pavillon Bleu » au titre de la période estivale 2017, pour la première fois.

Sauvegarde du patrimoine portuaire et l'ouverture des ports sur les villes

Plusieurs actions ont été programmées en 2017 rentrant dans le cadre de la préservation du patrimoine portuaire. En effet, cette année a connu :

- la préparation des dossiers techniques des projets de délimitation du domaine public portuaire des régions DRGS, DRAS, DRAC, Casablanca, DRD et DRM à travers l'établissement des plans et la réalisation des enquêtes foncières ;
- le lancement de l'étude de repositionnement stratégique du port de Nador, qui vise à Identifier les nouvelles opportunités de business et de nouvelles vocations en adéquation avec les potentialités et les contraintes environnementales de ce port.

En plus de l'ouverture des ports sur les villes, cette année a connu plusieurs actions entreprises par l'ANP dans le but de développer et aménager les espaces à l'intérieur des ports :

- Travaux de viabilisation de l'extension du port de Dakhla ;
- Travaux de viabilisation du port de Tarfaya ;
- Travaux de viabilisation des terres pleines du Nouveau port de pêche et du nouveau terminal des croisières au port de Casablanca.

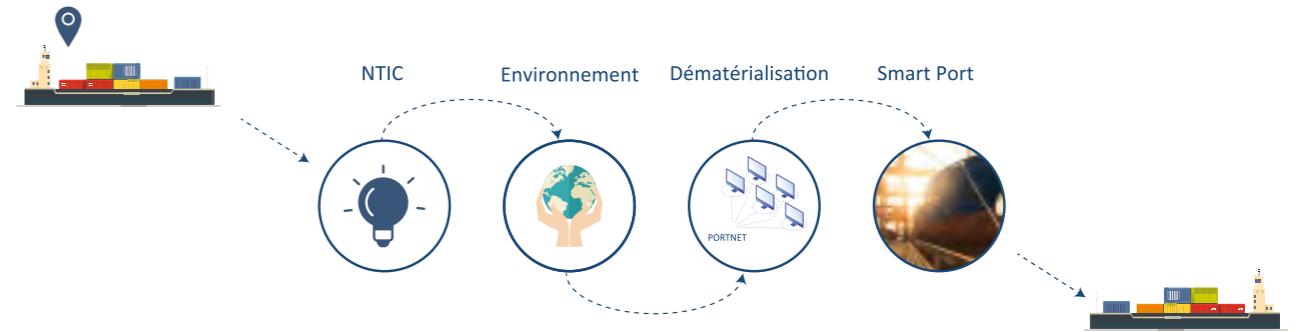




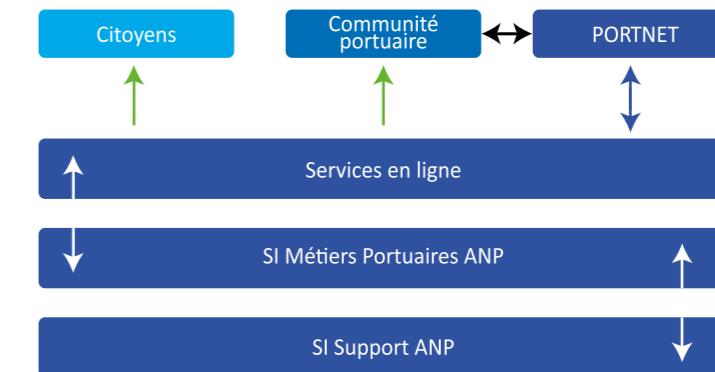
Afin de renforcer la compétitivité des ports et des entreprises tout en améliorant la qualité de service au client, l'Agence Nationale des Ports s'est engagée, depuis sa création, dans une stratégie numérique dont les maîtres mots sont la modernisation et l'innovation.

En effet, les projets programmés dans la feuille de route issue de l'étude du schéma directeur du système d'Information portuaire de l'Agence, notamment le programme SMART PORT, témoignent d'un recours de plus en plus accusé aux plus récentes techniques de l'information et de la communication (Certificats électroniques, Paiement en ligne, Big Data, Internet des Objets, Dématérialisation, E-learning...).

La stratégie de l'ANP en matière de transformation digitale des ports a notamment contribué au positionnement du Maroc en tant que leader en matière de facilitation des procédures portuaires et du commerce extérieur en Afrique.



Les axes importants de cette stratégie sont : (i) la simplification et la dématérialisation des processus portuaires (ii) la fédération et l'intégration des SI Portuaires ANP et (iii) la fiabilisation de l'information et des applications SI.



Dans ce cadre, et durant l'année 2017, plusieurs projets à forte valeur ajoutée ont été réalisés, et de nouveaux projets ont été engagés.

En matière de simplification et de dématérialisation des processus portuaires

- Préavis d'arrivée à l'export au port de Casablanca et d'Agadir
- Notification automatique de l'Avis d'arrivée des marchandises
- Généralisation des services de PortNet aux ports d'Agadir et de Nador
- Mise en œuvre du paiement multicanal sur PortNet

En matière de fédération et d'intégration des SI portuaires de l'ANP

- Conception d'un SI de gestion du Domaine public portuaire
- Conception d'une solution de gestion de la conférence portuaire
- Déploiement d'un système de Gestion des projets
- Conception d'un SI intégré pour la gestion des achats
- Conception d'un SI intégré Finance, comptabilité et budget

En matière de fiabilisation de l'information et des applications SI

L'année 2017 a été marquée par l'amélioration des conditions de disponibilité des services informatiques à travers le déploiement et la mise en œuvre d'un nouveau site de backup chez un tiers.

La première phase de la refonte de l'architecture réseau des ports de l'ANP a eu lieu en 2017. Les ports ont été dotés de nouveaux équipements dédiés à la sécurité réseau et de plusieurs accès internet sur site pour optimiser l'utilisation des bandes passantes réseaux de l'ANP.

Plusieurs solutions de sécurité ont été déployées couvrant la protection de l'ensemble des informations et des applications métiers ainsi que les postes de travail des utilisateurs dans tous les ports du royaume.



Consciente de l'intérêt que revêt le perfectionnement des compétences pour la compétitivité du secteur et s'inscrivant pleinement dans la vision portuaire 2030, l'ANP accomplit sa mission de développement du capital humain du secteur portuaire à travers l'institut de Formation Portuaire (IFP). Pour l'Agence, il s'agit d'offrir une plateforme de formation dédiée au secteur et un carrefour de rencontre et d'échange autour des thématiques liées à l'adaptation du capital humain aux exigences de l'exploitation portuaire.

C'est ainsi que l'IFP a renforcé ses relations avec ses partenaires nationaux et régionaux par :

- La signature de nouvelles conventions de formation sur le simulateur de conduite des engins portuaires avec des opérateurs portuaires : La STAM et la société Marsa Maroc ;
- L'accréditation de l'IFP par la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime pour l'organisation de la première édition de la formation «Management des aides à la navigation» au profit des gestionnaires (marocains et africains) des aides à la navigation conformément à la norme E141- et aux recommandations «IALA Guidelines on the accreditation n° 100 1».
- La poursuite de la réalisation des actions de formation prévues dans les conventions de formation préalablement signées (PORTNET S.A, Marsa Maroc et TAQA Morocco).

Bilan global de formation au titre de l'année 2017

L'Institut de Formation Portuaire de l'Agence Nationale des Ports a réalisé en 2017, 3 399 journées de formation pour un effectif de 1 172 bénéficiaires.

Réalisations	Année 2017
Effectifs formés	1 172
Journées de Formation	3 399

Les réalisations par type de bénéficiaires au titre de l'année 2017 se présentent comme suit :

Bénéficiaires	Effectifs formés	Journées de Formation
Personnel ANP	549	1 065
Partenaires Nationaux	532	1 635
Coopération Internationale	91	699
TOTAL	1 172	3 399

Les journées de formations cumulées se répartissent comme suit selon les organismes bénéficiaires : 31% pour le Personnel de l'ANP, 48% au profit des Partenaires nationaux de l'ANP et 21% pour le Personnel de la Coopération Internationale.

Domaines	Effectifs formés	Journées de Formation
Ingénierie portuaire	77	198
Gestion & Management des Opérations Portuaires	301	1 810
Logistique du transport international	60	124
Sûreté, Sécurité & Environnement	113	172
Management & Juridique	108	376
Bureautique et Systèmes d'information portuaires	508	694
Communication en milieu portuaire	05	25
TOTAL	1 172	3 399

Formation au profit de la coopération internationale

Domaines	Effectifs formés	Journées de Formation
Coopération Internationale	91	699

Réalisations par thème au titre de l'année 2017 en termes d'effectif et de journées de formation au profit de la Coopération Internationale

Thèmes de formation	Effectifs formés	Journées de Formation
Stage en Gestion Portuaire	01	20
Formation des gestionnaires d'aide à la navigation de niveau 1	03	27
Formations sur la conduite d'engins portuaires (théorie et pratique)	87	652
TOTAL	91	699

En termes de journées de formation

Bénéficiaires	Domaine	Effectifs formés	Journées de Formation
Société ILOGS - Congo	Ingénierie portuaire	01	20
Société Tunisienne d'Acconage et de Manutention "STAM" - Tunisie		87	652
Agence Nationale des Affaires Maritimes		01	09
- Union des Comores		01	09
Académie Régionale des Sciences et Techniques de la Mer – Côte d'Ivoire		01	699
TOTAL		91	699



Formation au profit des partenaires nationaux

Bénéficiaire	Effectifs formés	Journées de Formation
Partenaires Nationaux	532	1 635

Réalisations par thème au titre de l'année 2017 en termes d'effectif et de journées de formation au profit des partenaires nationaux

Domaines	Effectifs formés	Journées de Formation
Ingénierie portuaire	23	46
Gestion & Management des Opérations Portuaires	203	1 083
Logistique du transport international	42	70
Sûreté, Sécurité & Environnement	113	172
Management & Juridique	06	27
Bureautique et Systèmes d'information portuaires	140	212
Communication en milieu portuaire	05	25
TOTAL	532	1 635

Formation au profit du personnel de l'ANP

Bénéficiaire	Effectifs formés	Journées de Formation
Personnel ANP	549	1 065

Réalisations par domaine de formation au titre de l'année 2017 en termes d'effectif et de journées de formation au profit du Personnel ANP

Domaines	Effectifs formés	Journées de Formation
Ingénierie portuaire	53	132
Logistique du transport international	08	48
Sûreté, Sécurité & Environnement	18	54
Management & Juridique	102	349
Bureautique et Systèmes d'information portuaires	368	482
TOTAL	549	1 065





La gestion des ressources humaines de l'Agence Nationale des Ports est clairement tournée vers l'évolution de son cœur de métiers et le renforcement des compétences internes. Afin de répondre aux besoins et aux enjeux de la stratégie de développement de l'Agence, l'empowerment quantitatif et qualitatif du capital humain se base sur les leviers suivants :

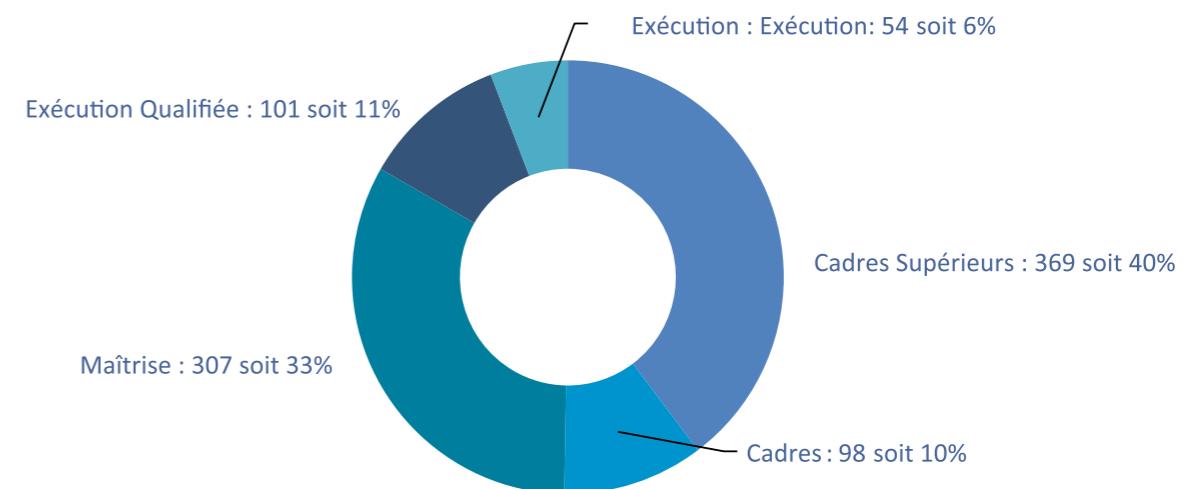
- Un plan de recrutement qui tient compte de l'évolution des besoins des différentes structures de l'Agence ;
- La renforcement des compétences grâce à des formations diversifiées, ciblées et généralisées ;
- Des promotions ralliant à la fois le soucis d'équité et de conformité avec l'arsenal juridique et procédural en vigueur et la nécessité de doter les différentes structures de l'Agence de moyens humains performants et motivés ;
- Une action sociale concertée émanant d'une approche de dialogue permanent avec les partenaires sociaux.

Par rapport aux axes précités, le bilan de l'Année 2017 en matière de gestion du capital humain de l'Agence est riche en réalisations en termes de gestion de carrières, de perfectionnement des compétences et de motivation du personnel.

Effectifs de l'Agence

Au 31/12/2017, les effectifs de l'Agence ont atteint 929 collaborateurs avec un taux d'encadrement supérieur de 40%. Par catégorie, ces effectifs sont comme suit :

Les femmes représentent 20% des effectifs de l'ANP et la moyenne d'âge à l'ANP au 31/12/2017 est de 43 ans pour l'ensemble du personnel et de 39 ans pour l'encadrement supérieur.



Motivation et action sociale

La motivation du personnel constitue un levier de base de l'accroissement de la performance du personnel de l'Agence. En effet, et en plus d'une politique de rémunération axée sur les principes de l'équité et de la convergence contribution/rétribution, l'Agence offre à son capital humain un package varié d'incitations en considérant que l'action sociale est l'élément clé pour la motivation du personnel et le renforcement de la cohésion et de l'esprit d'équipe.

Dans ce sens, le programme des actions sociales est riche et varié, notamment en termes d'encouragement de l'accès à la propriété, d'organisation des campagnes de prévention médicale, d'octroi d'opportunités d'estivage au profit du personnel et de colonies de vacances et des activités récréatives au profit des enfants du personnel.

Le bilan des réalisations des actions sociales en 2017 se présentent comme suit :

Actions sociales réalisées à fin Octobre 2017	Montant (en KDH)
Allocation de pèlerinage	96
Allocation « OMRA »	137
Organisation de bilans de santé et campagnes de prévention (vaccination antigrippale, Bilan biologique, dépistage radiologique... etc.)	411
Location des lieux d'estivage au profit du personnel de l'ANP	1 674
Organisation des excursions au profit du personnel actif de l'ANP	364
Organisation de colonies de vacances au profit des enfants âgés de 8 ans à 13 ans	746
Organisation de colonies de vacances au profit des enfants adolescents âgés de 14 ans à 16 ans	74
Décernement des prix scolaires aux enfants méritants du personnel de l'ANP	375
Organisation de manifestations (kermesse, Matinées enfantines, acquisition tickets cirque et parc de jeux...) au profit des enfants du personnel de l'ANP	81
Adhésion du personnel de l'ANP à des Clubs sportifs	196
Réception à l'occasion des manifestations à caractère social (journée de la femme, retraités ...)	258
TOTAL	4 412

Formation

Formation à l'IFP au profit du personnel ANP

Domaines	Effectifs formés	Journées de Formation
Ingénierie portuaire	53	132
Logistique du transport international	08	48
Sûreté, Sécurité & Environnement	18	54
Management & Juridique	102	349
Bureautique et Systèmes d'information portuaires	368	482
TOTAL	549	1065

Plan de formation triennal

Domaines	Effectifs formés	Journées de Formation
Secrétariat et Gestion Administrative	23	98
Gestion des Ressources Humaines	26	166
Systèmes d'information	26	192
TOTAL	75	456

Autres actions de formation

Domaines	Effectifs formés	Journées de Formation
Management de projets	2	9
Sûreté, Sécurité & Environnement	7	35
Métiers du Support	15	75
Formations techniques	14	98
TOTAL	38	217



L'année 2017 s'est inscrite dans la continuité de la progression enregistrée en 2016 qualifiée d'année exceptionnelle,

Cette continuité s'explique par l'évolution favorable du niveau d'activité des ports gérés par l'ANP qui a atteint 83,7 Millions de Tonnes, soit une augmentation de 8,1%, l'équivalent de 6,3 Millions de Tonnes et par l'évolution des redevances de concessions et d'autorisations de favorable.

Ainsi, les réalisations financières de l'ANP au titre de favorable 2017, se présentent, par rapport aux réalisations de l'exercice 2016, comme suit :

- Un Chiffre d'affaires de 1 744,9 MDHS, soit +0,3% par rapport au chiffre d'affaires de l'année 2016, et +6,1% par rapport aux prévisions de la même année.
- Des charges d'exploitation de 1 564,1 MDHS, soit +9,9% par rapport à 2016, et +1% par rapport aux prévisions de la même année. Cette augmentation est expliquée essentiellement par l'effort de maintenance et d'entretien des infrastructures portuaires qui a nécessité la mobilisation d'une enveloppe budgétaire de 187,8 MDHS et de l'augmentation de la contribution de l'année l'Etat.
- Un résultat d'exploitation en baisse de 30,7% passant de la contribution de l'agence au budget de l'Etat de 70 MDHS en 2016 à 249,2 MDHS en 2017 et ceci, est dû principalement à la hausse relative des charges d'exploitation et du chiffre d'affaires au titre de cette année.
- Une valeur ajoutée de 1 041,2 MDHS, soit -14,4 % par rapport à 2016.
- Un résultat net de 144,7 MDHS, soit une baisse de 32,6% par rapport à 2016, mais en augmentation de 324,9% par rapport aux prévisions de la même année.

Compte des produits & de charges

Rubriques	Réalisation 2016	Prévision 2017	Réalisation 2017	Var en valeur	En milliers de DH	
					R17/r16	r17/p17
Produits d'exploitation	1.782.867	1.727.809	1.813.329	30.462	1,7%	4,9%
Charges d'exploitation	1.423.013	1 548 972	1.564.129	141.116	9,9%	1,0%
Résultat d'exploitation	359.854	178 837	249.200	-110.654	-30,7%	39,3%
Résultat financier	-46.592	-87.759	-73.506	-26.914	-57,8%	16,2%
Résultat courant	313.262	91 078	175.694	-137.568	-43,9%	92,9%
Résultat avant imôots	301.677	49 355	208.821	-92.856	-30,8%	323,1%
Impôts sur les sociétés	86.890	15 300	64.125	-22.765	-26,2%	319,1%
Résultat net	214.787	34 055	144.696	-70.091	-32,6%	324,9%

Par rapport aux réalisations 2016

- Le résultat net de l'année 2017 a connu une diminution, avec un montant de 144,7 MDHS, soit une variation de -32,6% par rapport à celui enregistré en 2016. Sans tenir compte des opérations exceptionnelles qui ont marqué l'année 2016, le résultat net augmentera de 43,4%.
- La valeur ajoutée s'élève à 1 041,2 MDHS en 2017, en diminution (14,4%) expliquée essentiellement par la hausse des charges relatives à l'entretien et à la maintenance des digues et jetées au niveau des ports de Jorf lasfar, Sables d'or et Kenitra.. Sans tenir compte des opérations exceptionnelles, l'évolution de la valeur ajoutée connaît une légère baisse de 1%.
- L'excédent brut d'exploitation est d'un montant de 456,2 MDHS en 2017, contre 727,2 MDHS en 2016, soit une baisse de 37,3%. Sans tenir compte des opérations exceptionnelles, l'évolution de l'excédent brut d'exploitation sera de -18,87%.

Par rapport aux prévisions 2017

Les produits d'exploitation ont connu une hausse de 4,9%, en enregistrant un montant de 1 813,3 MDHS réalisé en 2017, contre 1 727,8 MDHS prévu pour la même année.

Cette évolution favorable est due à la hausse :

- Des redevances de concessions et d'autorisations de 91,1 MDHS, expliquée principalement par la facturation des redevances de concession (i) de l'OCP au port de Safi et Jerf lesfer, (ii) le Terminal à conteneurs 3 du port de Casablanca) et (iii) du quai nord du port d'Agadir.
- Du trafic des ports gérés par l'ANP au titre de l'année 2017 de +8,1%, contre une prévision de 3,8%.

Au niveau des charges d'exploitation, les réalisations sont en dépassement par rapport au budget de +15,1 MDHS, soit +1%, expliqué essentiellement par la hausse des autres charges externes de +63,9 MDHS par rapport aux prévisions de la même année.

Chiffre d'affaires

Rubriques	Réalisation 2016	Prévision 2017	Réalisation 2017	En milliers de DH	
				Variation en % R17/R16	Variation en % R17/P17
Droits de ports	971 610	987 438	986 901	1,6%	-0,1%
Redevances de concessions et d'autorisations	532 562	425 979	517 095	-2,9 %	21,4%
Redevances de gestion des réseaux	108 692	118 382	110 811	1,95%	-6,4%
Redevances d'occupation du domaine public	94 750	83 800	85 818	-9,4%	2,4%
Autres produits	31 705	29 210	44 334	39,8%	51,8%
Chiffre d'affaires	1 739 319	1 644 809	1 744 959	0,3%	6,1%

Charges d'exploitation

PORTS	REALISATION 2016	PREVISION 2017	REALISATION 2017	En milliers de DH	
				R17/R16	R17/P17
Achats consommés	186 651	194 084	207 401	11,1%	6,9%
Autres charges externes	335 677	432 438	496 376	47,9%	14,8%
Impôts & taxes	213 957	290 184	284 426	32,9%	-2,0%
Charges de personnel	275 809	345 012	300 605	9,0%	-12,9%
Dotations aux amortissements & aux provisions	410 920	287 254	275 321	-33,0%	-4,2%
Total des charges d'exploitation	1 423 013	1 548 972	1 564 129	9,9%	1,0%

Indicateurs financiers

Ratios de gestion

RUBRIQUES	Réalisations 2017	Réalisations 2016	
		Opérations exceptionnelles incluses	Opérations exceptionnelles exclues
Consommation	40%	30%	33%
Chiffre d'affaires (HT)			
Valeur ajoutée	60%	70%	67%
Chiffre d'affaires (HT)			
Frais de personnel	17%	16%	18%
Chiffre d'affaires (HT)			
Frais de personnel	29%	23%	26%
Valeur ajoutée			
Charges financières	5%	3%	4%
Chiffre d'affaires (HT)			

Ratios de structure financière

RUBRIQUES	Réalisations 2017	Réalisations 2016	
		Opérations exceptionnelles incluses	Opérations exceptionnelles exclues
Financement permanent			
Actif immobilisé net	110%	104%	102%
Dettes de financement			
Capitaux propres	63%	47%	48%
Actif circulant			
Passif circulant	113%	98%	98%

Ratios de rentabilité

RUBRIQUES	Réalisations 2017	Réalisations 2016	
		Opérations exceptionnelles incluses	Opérations exceptionnelles exclues
Excédent brut d'exploitation			
Chiffre d'affaires (HT)	26%	42%	36%
Capacité d'autofinancement			
Chiffre d'affaires (HT)	21%	32%	28%
Résultat net			
Chiffre d'affaires (HT)	14%	21%	12%
Résultat net			
Chiffre d'affaires (HT)	8%	12%	6%
Résultat net			
Capitaux propres	4%	6%	3%

Bilan - Actif

ACTIF	Brut exercice	Amortissements et provisions : exercice	Net exercice	Net exercice précédent
Immobilisations en non valeurs (A)	-	-	-	-
Frais préliminaires	-	-	-	-
Charges à répartir sur plusieurs exercices	-	-	-	-
Primes de remboursement des obligations	-	-	-	-
Immobilisations incorporelles (B)	18 407 688,81	14 165 212,29	4 242 476,52	4 922 597,44
Immobilisations en recherche et développement	-	-	-	-
Brevets, marques, droits et valeurs similaires	-	-	-	-
Fonds commercial	-	-	-	-
Autres immobilisations incorporelles	18 407 688,81	14 165 212,29	4 242 476,52	4 922 597,44
Immobilisations corporelles (C)	6 970 122 036,78	1 237 775 475,06	5 732 346 561,72	4 961 439 289,37
Terrains	12 765 333,01	-	12 765 333,01	12 765 333,01
Constructions	3 000 153 809,82	806 944 921,71	2 193 208 888,11	1 878 856 703,23
Installations techniques, matériel et outillage	478 066 752,56	315 115 879,11	162 950 873,45	157 006 351,85
Matériel de transport	19 116 300,56	10 987 728,40	8 128 572,16	1 832 389,24
Mobilier, Matériel de bureau et aménagement divers	85 361 933,55	64 349 940,64	21 011 992,91	22 188 491,91
Autres immobilisations corporelles	22 919 057,54	10 710 698,87	12 208 358,67	13 478 786,55
Immobilisations corporelles en cours	3 351 738 849,74	29 666 306,33	3 322 072 543,41	2 875 311 233,58
Immobilisations financières (D)	825 260 858,41	49 237 047,35	776 023 811,06	586 409 251,59
Prêts immobilisés	17 570 235,16	2 459 647,35	15 110 587,81	16 683 543,65
Autres créances financières	3 706 323,25	-	3 706 323,25	3 703 907,94
Titres de participation	803 984 300,00	46 777 400,00	757 206 900,00	566 021 800,00
Autres titres immobilisés	-	-	-	-
Ecart de conversion actif (E)	8 129 500,00	-	8 129 500,00	-
Diminution des créances immobilisées	-	-	-	-
Augmentations des dettes financières	8 129 500,00	-	8 129 500,00	-
TOTAL I (A+B+C+D+E)	7 821 920 084,00	1 301 177 734,70	6 520 742 349,30	5 552 771 138,40
Stocks (F)	11 633 265,52	912 084,75	10 721 180,77	10 837 010,82
Marchandises	-	-	-	-
Matières et fournitures consommables	11 633 265,52	912 084,75	10 721 180,77	10 837 010,82
Produits en cours	-	-	-	-
Produits intermédiaires et produits résiduels	-	-	-	-
Produits finis	-	-	-	-
Créances de l'actif circulant (G)	1 819 453 461,47	364 817 263,67	1 454 636 197,80	1 113 791 459,81
Fournis débiteurs, avances et acomptes	182 015,66	-	182 015,66	182 015,66
Clients et comptes rattachés	1 006 755 468,58	345 982 532,07	660 772 936,51	586 858 640,51
Personnel	96 185,55	-	96 185,55	148 944,42
Etat	653 878 517,70	-	653 878 517,70	510 879 426,13
Comptes d'associés	102 000 000,00	-	102 000 000,00	-
Autres débiteurs	52 333 682,30	18 834 731,60	33 498 950,70	14 754 831,67
Comptes de régularisation- Actif	4 207 591,68	-	4 207 591,68	967 601,42
Titres valeurs de placement (H)	224 801 847,49	-	224 801 847,49	44 916 218,31
Ecart de conversion actif (I) Eléments circulants	-	-	-	-
TOTAL II (F+G+H+I)	2 055 888 574,48	365 729 348,42	1 690 159 226,06	1 169 544 688,94
Trésorerie-Actif	1 574 306 145,53	-	1 574 306 145,53	1 303 909 807,79
Chèques et valeurs à encaisser	9 148 164,53	-	9 148 164,53	3 322 693,13
Banques, TG et CCP	1 565 068 090,36	-	1 565 068 090,36	1 300 421 338,14
Caisse, Régie d'avances et accréditifs	89 890,64	-	89 890,64	165 776,52
TOTAL III	1 574 306 145,53	-	1 574 306 145,53	1 303 909 807,79
TOTAL GENERAL I+II+III	11 452 114 804,01	1 666 907 083,12	9 785 207 720,89	8 026 225 635,13

Bilan - Passif

PASSIF	EXERCICE	EXERCICE PRECEDENT
Capital social ou personnel (1)	1 030 986 315,44	667 116 315,44
Moins : actionnaires, capital souscrit non appelé	-	-
Moins : Capital appelé	-	-
Moins : Dont versé	-	-
Prime d'émission, de fusion, d'apport	-	-
Ecarts de réévaluation	-	-
Réserve légale	-	-
Autres réserves	77 914 361,29	77 914 361,29
Report à nouveau (2)	2 682 179 738,39	2 467 393 151,74
Résultat net de l'exercice (2)	144 695 630,63	214 786 586,65
Total des capitaux propres (A)	3 935 776 045,75	3 427 210 415,12
Capitaux propres assimilés (B)	320 000 000,00	320 000 000,00
Subvention d'investissement	320 000 000,00	320 000 000,00
Provisions réglementées	-	-
Dettes de financement (C)	2 673 246 212,15	1 745 251 242,46
Emprunts obligataires	500 000 000,00	-
Autres dettes de financement	2 173 246 212,15	1 745 251 242,46
Provisions durables pour risques et charges (D)	271 573 141,25	261 580 138,30
Provisions pour risques	270 800 200,88	260 625 896,03
Provisions pour charges	772 940,37	954 242,27
Ecart de conversion-passif (E)	-	8 964 500,00
Augmentation des créances immobilisées	-	-
Diminution des dettes de financement	-	8 964 500,00
TOTAL I (A+B+C+D+E)	7 200 595 399,15	5 763 006 295,88
Dettes du passif circulant (F)	1 488 419 508,82	1 187 099 119,25
Fournisseurs et comptes rattachés	522 702 263,05	294 378 751,48
Clients créditeurs, avances et acomptes	174 768 894,09	57 546 660,06
Personnel	54 698 887,14	60 718 488,44
Organismes sociaux	13 049 605,58	16 416 297,52
Etat	341 272 397,29	285 085 785,85
Comptes d'associés	-	-
Autres créanciers	374 034 680,93	440 615 440,21
Comptes de régularisation passif	7 892 780,74	32 337 695,69
Autres provisions pour risques et charges (G)	747 283,66	2 048 086,44
Ecart de conversion - passif (Eléments circulants) (H)	-	-
TOTAL II (F+G+H)	1 489 166 792,48	1 189 147 205,69
Crédits d'escompte	-	-
Crédits de trésorerie	-	-
Banques de régularisation	1 095 445 529,26	1 074 072 133,56
TOTAL III	1 095 445 529,26	1 074 072 133,56
TOTAL GENERAL I+II+III	9 785 207 720,89	8 026 225 635,13

Compte de produits et de charges

Nature	Opérations propres à l'exercice (1)	Opérations concernant les exercices précédents (2)	TOTAUX DE L'EXERCICE (3 = 2+1)	TOTAUX DE L'EXERCICE PRECEDENT (4)
I. PRODUITS D'EXPLOITATION				
* Ventes de marchandises (en l'état)	0,00	0,00	0,00	0,00
* Ventes de biens et services produits = Chiffres d'affair	1 702 460 443,22	42 498 061,92	1 744 958 505,14	1 739 318 644,93
* Variation de stocks de produits (1)	0,00	0,00	0,00	0,00
* Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même	0,00	0,00	0,00	0,00
* Subventions d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
* Autres produits d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
* Reprises d'exploitation : transferts de charges	68 370 271,21	0,00	68 370 271,21	43 547 989,60
Total I	1 770 830 714,43	42 498 061,92	1 813 328 776,35	1 782 866 634,53
II. CHARGES D'EXPLOITATION				
* Achats revendus(2) de marchandises	0,00	0,00	0,00	0,00
* Achats consommés(2) de matières et fournitures	206 275 620,72	1 125 496,07	207 401 116,79	186 650 562,94
* Autres charges externes	494 770 957,13	1 605 723,39	496 376 680,52	335 676 978,28
* Impôts et taxes	284 362 446,73	63 375,70	284 425 822,43	213 956 833,31
* Charges de personnel	300 596 210,32	8 437,34	300 604 647,66	275 808 555,00
* Autres charges d'exploitation	0,00	0,00	0,00	0,00
* Dotations d'exploitation	275 320 923,70	0,00	275 320 923,70	410 920 017,32
Total II	1 561 326 158,60	2 803 032,50	1 564 129 191,10	1 423 012 946,85
III. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	209 504 555,83	39 695 029,42	249 199 585,25	359 853 687,68
IV. PRODUITS FINANCIERS				
* Produits des titres de partic. et autres titres immobilisé	6 710 100,00	0,00	6 710 100,00	8 209 961,45
* Gains de change	82 526,52	0,00	82 526,52	0,00
* Intérêts et autres produits financiers	11 145 976,88	0,00	11 145 976,88	4 004 499,66
* Reprises financier : transfert charges	0,00	0,00	0,00	0,00
. Total IV	17 938 603,40	0,00	17 938 603,40	12 214 461,11
V. CHARGES FINANCIERES				
* Charges d'intérêts	77 498 911,53	0,00	77 498 911,53	58 806 556,65
* Pertes de change	1 065,90	0,00	1 065,90	0,00
* Autres charges financières	0,00	0,00	0,00	0,00
* Dotations financières	13 944 400,00	0,00	13 944 400,00	0,00
Total V	91 444 377,43	0,00	91 444 377,43	58 806 556,65
VI. RESULTAT FINANCIER (IV-V)	-73 505 774,03	0,00	-73 505 774,03	-46 592 095,54
VII. RESULTAT COURANT (III+VI)	135 998 781,80	39 695 029,42	175 693 811,22	313 261 592,14
VIII. PRODUITS NON COURANTS				
* Produits des cessions d'immobilisations	49 409 095,67	0,00	49 409 095,67	474 365,67
* Subventions d'équilibre	0,00	0,00	0,00	0,00
* Reprises sur subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00
* Autres produits non courants	113 634 964,13	0,00	113 634 964,13	23 502 889,18
* Reprises non courantes ; transferts de charges	1 325 832,06	0,00	1 325 832,06	0,00
Total VIII	164 369 891,86	0,00	164 369 891,86	23 977 254,85
IX. CHARGES NON COURANTES				
* Valeurs nettes d'amortissements des immobilisations	39 343 244,71	0,00	39 343 244,71	3 327,74
* Subventions accordées	0,00	0,00	0,00	0,00
* Autres charges non courantes	91 540 315,23	0,00	91 540 315,23	35 461 341,57
* Dotations non courantes aux amortissements et aux p	358 937,92	0,00	358 937,92	97 482,65
Total IX	131 242 497,86	0,00	131 242 497,86	35 562 151,96
X. RESULTAT NON COURANT (VIII-IX)	33 127 394,00	0,00	33 127 394,00	-11 584 897,11
XI. RESULTAT AVANT IMPOTS (VII+X)	169 126 175,80	39 695 029,42	208 821 205,22	301 676 695,03
XII. IMPOTS SUR LES BENEFICES	64 125 574,59	0,00	64 125 574,59	86 890 108,38
RESULTAT NET (XI-XII)	105 000 601,21	39 695 029,42	144 695 630,63	214 786 586,65
XIV. TOTAL DES PRODUITS (I+IV+VIII)	1 953 139 209,69	42 498 061,92	1 995 637 271,61	1 819 058 350,49
XV. TOTAL DES CHARGES (II+V+IX+XII)	1 848 138 608,48	2 803 032,50	1 850 941 640,98	1 604 271 763,84
RESULTAT NET (total des produits-total des charge)	105 000 601,21	39 695 029,42	144 695 630,63	214 786 586,65

(1) Variation de stocks :stock final - stock initial ; augmentation (+) ; diminution (-)CHR(10) (2) Achats revendus ou consommés : achats -variation de stocks

Etat des soldes de gestion

Nature	I. Tableau de formation des Résultats (T.F.R)		Exercice Précédent
1. Ventes de Marchandises (en l'état)			-
2. (-) Achats revendus de marchandises			-
I. (=) MARGE BRUTES VENTES EN L'ETAT			-
II. (+) PRODUCTION DE L'EXERCICE (3+4+5)		1 744 958 505,14	1 739 318 644,93
3. Ventes de biens et services produits		1 744 958 505,14	1 739 318 644,93
4. Variation stocks produits			-
5. Immobilisations produites par l'entreprise pour elle-même			-
III. (-) CONSOMMATIONS DE L'EXERCICE(6+7)			703 777 797,31
6. Achats consommés de matières et fournitures		207 401 116,79	186 650 562,94
7. Autres charges externes		496 376 680,52	335 676 978,28
IV. (=) VALEUR AJOUTEE (I+II+III)		1 041 180 707,83	1 216 991 103,71
8. (+) Subventions d'exploitation			-
9. (-) Impôts et taxes		284 425 822,43	213 956 833,31
10. (-) Charges de personnel		300 604 647,66	275 808 555,00
V. (=) EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION (EBE) OU INSUFFISANCE BRUTE D'EXPLOITATION(IBE)		456 150 237,74	727 225 715,40
11. (+) Autres produits d'exploitation			-
12. (-) Autres charges d'exploitation			-
13. (+) Reprises d'exploitation, transferts de charges		68 370 271,21	43 547 989,60
14. (-) Dotations d'exploitation		275 320 923,70	410 920 017,32
VI. (=) RESULTAT D'EXPLOITATION(+ou-)		249 199 585,25	359 853 687,68
VII. (+/-) RESULTAT FINANCIER		73 505 774,03	46 592 095,54
VIII. (=) RESULTAT COURANT (+ou-)		175 693 811,22	313 261 592,14
IX. (+/-) RESULTAT NON COURANT		33 127 394,00	11 584 897,11
15. (-) Impôts sur les résultats		64 125 574,59	86 890 108,38
X. (=) RESULTAT NET DE L'EXERCICE		144 695 630,63	214 786 586,65
II. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.) - AUTOFINANCEMENT		Exercice Précédent	
Nature			
1. Résultat net de l'exercice			
Bénéfice +		144 695 630,63	214 786 586,65
Perte -			
2. (+) Dotations d'exploitation (1)		220 417 761,70	336 120 685,12
3. (+) Dotations financières (1)		13 944 400,00	-
4. (+) Dotations non courantes (1)		358 937,92	97 482,65
5. (-) Reprises d'exploitation (2)		432 665,66	1 115 359,93
6. (-) Reprises financières (2)			-
7. (-) Reprises non courantes (2)		25 029,28	-
8. (-) Produits des cessions d'immobilisation		49 409 095,67	474 365,67
9. (+) Valeurs nettes d'amortiss. des immo. cédées		39 343 244,71	3 327,74
I. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT (C.A.F.)		368 893 184,35	549 418 356,56
10. (-) Distributions de bénéfices			-
II. AUTOFINANCEMENT		368 893 184,35	549 418 356,56



Lot Mandarona N° A8,300 Sidi Maarouf Casablanca
Tél : +212 5 20 12 13 14, Site Web : anp.org.ma